

Cluster Nutrition Global

Renforcer la préparation à la réponse aux urgences (PRU) nutritionnelles

Guide détaillé provisoire de la PRU

Photo et références photographiques

juillet 2022

Pour toute demande d'information complémentaire, merci d'envoyer un courriel à l'adresse :
gnc@unicef.org

Sommaire

Remerciements	1
Présentation du guide	2
I. Section 1 Généralités contextuelles et introduction à la préparation à la réponse aux urgences (PRU).....	3
Qu'entend-on par « préparation à la réponse aux urgences (PRU) » ?	3
Pourquoi la PRU est-elle importante ?	3
Comment procéder à une PRU ?	3
Qui est responsable de la mise en œuvre d'une PRU ?.....	5
Dans quelle mesure la démarche de PRU concorde-t-elle avec d'autres axes de travail ?	6
Présentation du guide de PRU du GNC et de sa boîte à outils.....	7
Finalité de la planification de la PRU	8
II. Section 2 Planification de la PRU en 8 étapes :	9
1. Étape 1 : analyse et surveillance des risques	10
2. Étape 2 : élaboration des scénarios (risques modérés à élevés).....	16
3. Étape 3 : cartographie des réponses existantes et des capacités opérationnelles	18
4. Étape 4 : analyse de la réponse, conception de la réponse, planification d'une intervention précoce ...	21
5. Étape 5 : planification des dispositions opérationnelles et anticipation des contraintes	25
6. Étape 6 : regroupement et hiérarchisation des mesures de préparation dans un plan de travail	28
7. Étape 7 : élaboration d'un document portant sur les plans d'urgence adaptés à des risques donnés et perfectionnement du plan d'intervention immédiate	29
8. Étape 8 : planification des étapes suivantes : mobilisation des ressources et plaidoyer.....	30
III. Section 3 Annexes :	31
A. Annexe 1 : glossaire, acronymes et abréviations	31
B. Annexe 2 : initiative relative aux mesures d'anticipation	33
C. Annexe 3 : intégration de thèmes transversaux à la démarche de PRU.....	34
D. Annexe 4 : préparer les clusters Nutrition à l'utilisation des transferts monétaires (assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat).....	35
E. Annexe 5 : premières étapes, activités préliminaires permettant d'établir un niveau minimal de préparation.....	36
F. Annexe 6 : échelles de classement des risques et des types de dangers	39
G. Annexe 7 : liste des mesures génériques de préparation	41

Remerciements

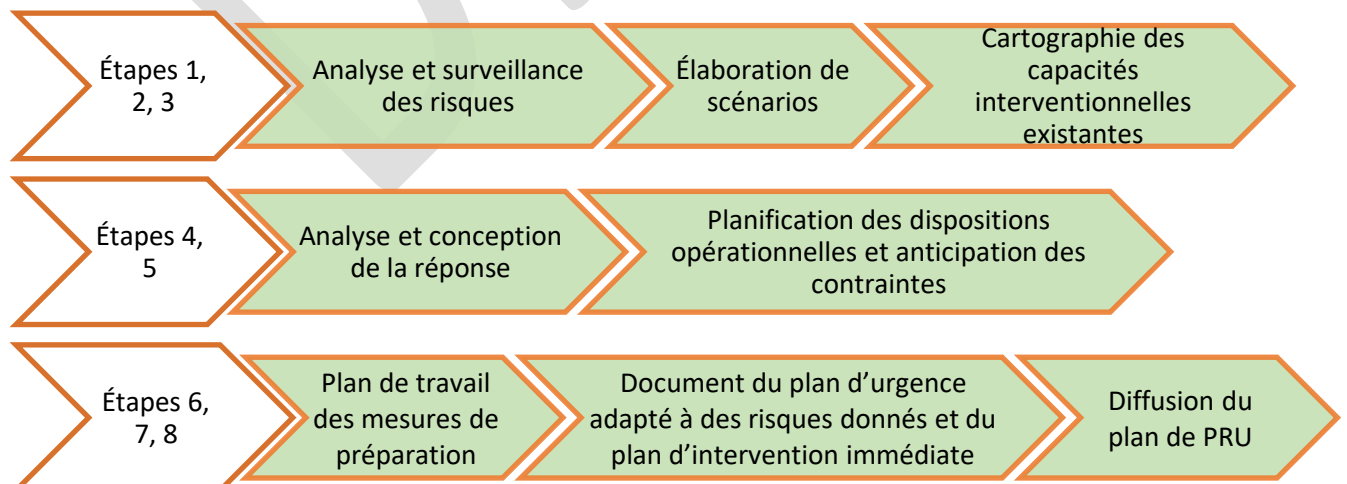
DRAFT

Présentation du guide

Le guide de préparation à la réponse aux urgences (PRU) du GNC propose aux clusters/secteurs Nutrition plusieurs mesures visant à renforcer les capacités afin qu'ils puissent répondre rapidement et efficacement aux éventuelles crises nutritionnelles. Le guide de PRU présente un processus détaillé étape par étape décrivant la manière d'entreprendre la planification de la préparation à la réponse aux urgences. Il constitue l'élément central de la boîte à outils de PRU du GNC qui, outre ce guide, comprend des modèles, des outils et des modules de formation en ligne pour soutenir la planification de la préparation à la réponse aux urgences nutritionnelles.

Les objectifs clés de la démarche de PRU comprennent l'identification des risques de catastrophe, la prévisibilité du scénario de crise qui servira de base à la planification de la PRU, la cartographie des capacités nécessaires à la réponse, et la planification des dispositions opérationnelles nécessaires pour passer à la vitesse supérieure. Elle permet d'estimer les besoins des groupes vulnérables, d'entreprendre l'analyse et la conception du dispositif interventionnel (pour fournir une réponse immédiate), d'anticiper tout obstacle susceptible de ralentir et d'entraver la mise en œuvre opportune de la réponse humanitaire, d'identifier les interventions prioritaires, de prévoir les besoins budgétaires et de définir les mesures de préparation. En tant que telle, la planification de la PRU contribue aux efforts à plus long terme déployés par les pays pour réduire les risques de catastrophe et réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

La participation à une planification d'une préparation conjointe à la réponse aux urgences spécifique à la nutrition renforce la collaboration et contribue à nouer des alliances et des partenariats plus robustes susceptibles de jouer un rôle déterminant à l'avenir pour une mise à l'échelle opportune et/ou une réponse efficace à une crise nutritionnelle.



I. Section 1 Généralités contextuelles et introduction à la préparation à la réponse aux urgences (PRU)

Comme le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire augmente considérablement dans le monde entier, l'agenda mondial et les politiques associées se concentrent toujours plus sur l'établissement d'un lien entre les mesures humanitaires et les programmes de développement afin de renforcer la résilience nationale et locale à long terme face aux catastrophes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe soulignent tous deux la nécessité de passer d'une gestion réactive des crises à la prévention et aux mesures précoces.

Qu'entend-on par « préparation à la réponse aux urgences (PRU) » ?

L'objectif de la préparation à la réponse aux urgences (PRU) est d'optimiser le nombre et la cadence des prestations d'aide fournies immédiatement après la survenue d'une situation d'urgence et de manière coordonnée. La PRU est une approche qui permet au système humanitaire d'améliorer les actions collectives entreprises pour renforcer la préparation aux situations d'urgence et, à son tour, d'accroître la capacité de réaction en temps voulu et de manière efficace (figure 1). Elle contribue et complète les stratégies de réduction des risques de catastrophe et la planification des activités de développement pour renforcer la résilience nationale et locale aux catastrophes. Le Comité permanent interorganisations (IASC) a rédigé un document de référence rigoureux sur la PRU permettant de :

- Comprendre les dangers et les risques de catastrophe, et de définir un mécanisme de surveillance de ces risques.
- Déterminer un niveau minimal de préparation pour la coordination, la gestion de l'information, l'évaluation des besoins, et la planification des dispositions opérationnelles de la réponse.
- Mettre en œuvre une planification d'urgence avancée pour les risques élevés, permettant de passer d'un état de préparation théorique à la capacité à intervenir effectivement (réactivité).

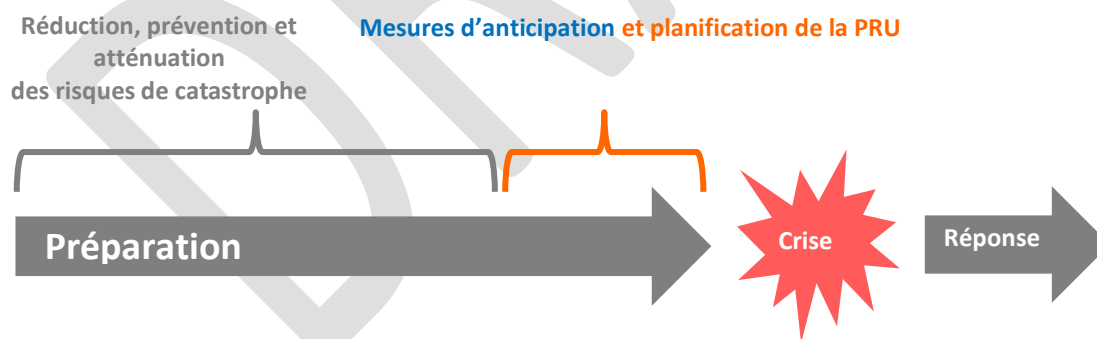


Figure 1 : Chronologie de la préparation à la réponse. Adaptée et extraite des directives de PRU de l'IASC

Pourquoi la PRU est-elle importante ?

L'investissement dans la préparation aux catastrophes a prouvé ses avantages en matière de rapidité et de coûts économisés lors d'une réponse humanitaire. Les avantages financiers d'un investissement dans

la prévention sont évidents. Le temps gagné dans la mise en œuvre de la réponse est essentiel dans les situations d'urgence, car la rapidité d'une réponse influe directement sur le nombre de vies sauvées.

Comment procéder à une PRU ?

La planification de la PRU n'est pas un processus autonome, les éléments de préparation doivent être intégrés dans toutes les phases du programme de travail ordinaire afin de maximiser la rapidité et l'efficacité de la fourniture de la réponse à la situation d'urgence. La PRU est un processus continu qui est constamment ajusté et actualisé pour refléter l'évolution du contexte et des dangers et des risques potentiels.

Dans ce sens et en toutes circonstances, il est recommandé de mettre en place un dispositif élémentaire permettant de garantir un niveau minimal de préparation aux situations d'urgence en intégrant les mesures minimales de préparation (MMP) aux activités régulières et tout au long du cycle du programme. Dans les pays où des dangers spécifiques posent un risque accru de catastrophe, il est important de passer à un niveau de préparation plus avancé et de suivre un processus de planification de PRU détaillé (figure 2 et section 2 du présent document), et d'entreprendre des mesures de préparation avancées (MPA), comprenant l'élaboration de plans d'urgence adaptés à certains risques particuliers.



Figure 2 : Processus de planification de la PRU. Extrait des directives de l'IASC

La planification de la PRU fait partie du cycle du programme humanitaire (CPH) et dans les pays pour lesquels l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et le plan d'intervention humanitaire (HRP) sont élaborés, les étapes initiales de la planification de la PRU, c'est-à-dire l'Étape 1 relative à l'analyse et à la

surveillance des risques, peuvent compléter l'analyse des besoins humanitaires (HNO), tandis que l'étape 4 relative à la conception de la réponse peut compléter le plan d'intervention humanitaire (HRP) en décomposant les activités nutritionnelles détaillées de manière à établir des priorités dès les premières étapes de la réponse.

La PRU correspond à l'ensemble des mesures prises en prévision d'une crise afin d'accélérer une réponse d'urgence coordonnée, opportune et efficace.

Dans le présent guide, la planification de la PRU est proposée comme un processus en 8 étapes (figure 3).

Dans les zones où la probabilité de subir une catastrophe de grande ampleur est élevée, ce processus soutient la mise en place d'un niveau avancé de préparation, l'élaboration d'un plan de PRU multirisque complet, comprenant une estimation des besoins, des cibles, des besoins de financement, des objectifs interventionnels et des activités classées par ordre de priorité en vue d'une réponse immédiate. Si un plan de PRU tient compte du caractère multirisque d'une situation d'urgence et comprend des dispositions de planification pour différents scénarios de crise possibles, un plan d'urgence quant à lui est propre à un risque précis. Ainsi, un plan de PRU multirisque peut comprendre plusieurs plans d'urgence, par exemple un plan d'urgence pour les inondations, un plan d'urgence pour la sécheresse, etc. (voir le glossaire en Annexe 1).

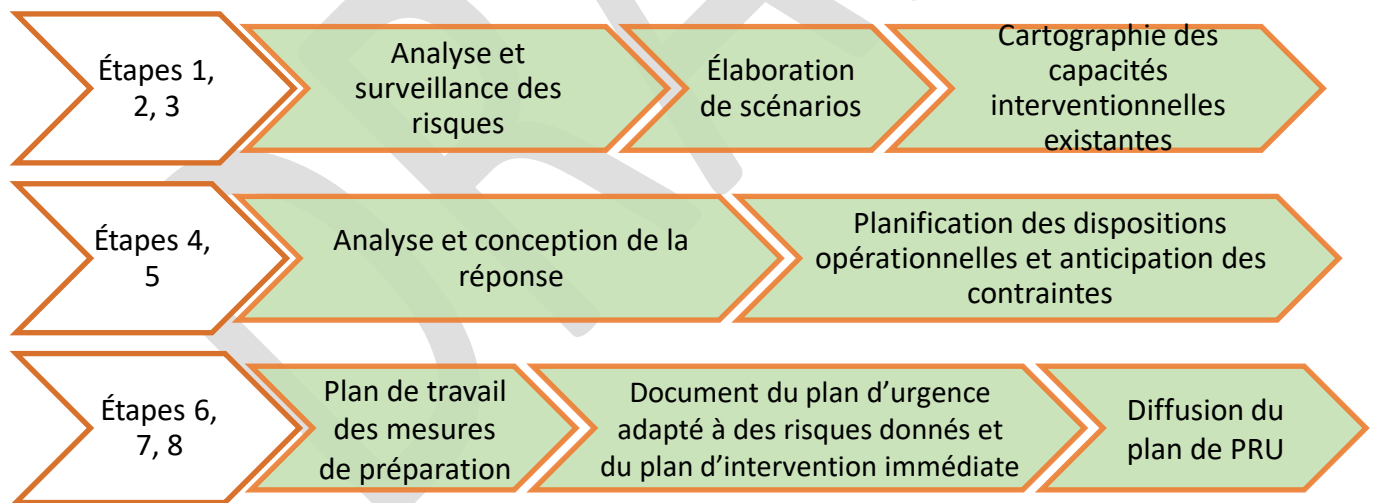


Figure 3 : Planification en 8 étapes de la PRU du GNC

Qui est responsable de la mise en œuvre d'une PRU ?

Les gouvernements sont les premiers responsables de l'aide aux populations dans le besoin et disposent de mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophes et de réaction aux situations d'urgence. Il est donc très important de faire appel aux mécanismes nationaux déjà en place pour encadrer la planification des interventions d'urgence dans le pays et, dans la mesure du possible, de soutenir leur renforcement. Comme indiqué dans les directives de l'IASC relatives à la PRU, dans les pays où les structures humanitaires de l'IASC sont en place et où l'approche sectorielle est privilégiée, la planification globale de la PRU à l'échelle nationale est dirigée par le coordonnateur ou la coordonnatrice résident(e)/de l'aide humanitaire et gérée par l'équipe humanitaire nationale (EHP) en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales et avec le soutien des clusters et du groupe de coordination intercluster piloté par l'OCHA.

L'approche préconisée pour la PRU est mise en œuvre à différents échelons, sachant que la planification de la PRU implique un effort inter-agences en faveur de plans de grande envergure. Elle doit également être menée par les clusters/secteurs pour satisfaire aux objectifs spécifiques de chaque secteur, tandis que les organisations individuelles disposent de leur propre plan de PRU. En fonction de la situation, la planification de la PRU peut être réalisée au niveau national ou infranational, par exemple dans les provinces sujettes à certains risques. Un plan de PRU sectoriel doit être en adéquation avec les plans nationaux et peut utiliser des informations provenant de plans existants propres à une organisation et, à son tour, être utilisé pour alimenter un plan de PRU multisectoriel.

Il est conseillé de désigner au sein de l'équipe de coordination du cluster Nutrition la personne qui sera responsable de l'avancement des travaux de PRU. Il peut s'agir du coordonnateur ou de la coordonnatrice du cluster Nutrition (NCC), de son adjoint ou d'un co-coordonnateur ou d'une co-coordonnatrice. Il est recommandé d'entreprendre la planification conjointement avec les interlocuteurs gouvernementaux compétents, émanant du ministère de la Santé par exemple, et de mettre en place un petit groupe de travail composé de membres et de partenaires du cluster Nutrition qui peuvent s'engager à jouer un rôle actif dans le processus de planification de la PRU. Cette équipe spéciale peut se réunir et travailler régulièrement à l'élaboration du plan de PRU et se réunir à nouveau lorsqu'un plan d'urgence spécifique doit être élaboré ou mis à jour.

Remarquez que dans un scénario où une réponse destinée à des réfugiés doit être planifiée – les lois et les pratiques internationales distinguent les situations d'urgence impliquant des réfugiés et les situations d'urgence impliquant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – la préparation interinstitutionnelle de la réponse destinée aux réfugiés sera dirigée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) conformément au modèle de coordination des réfugiés (MCR). L'ensemble de mesures de préparation aux situations d'urgence concernant les réfugiés (PPRE) se conforme aux directives de PRU de l'IASC et recommande le même ensemble d'étapes clés.

Dans quelle mesure la démarche de PRU concorde-t-elle avec d'autres axes de travail ?

Initiative relative aux mesures d'anticipation

Le système humanitaire a récemment introduit des étapes supplémentaires. Outre la préparation, une priorité est désormais accordée à la réalisation de mesures d'anticipation en amont des crises prévisibles afin de prévenir et d'atténuer leur impact. Les mesures de préparation et les mesures d'anticipation diffèrent mais restent liées. Les mesures de préparation visent à renforcer les capacités

nécessaires pour gérer efficacement des situations d'urgence tandis que les mesures d'anticipation sont des interventions mises en œuvre pour atténuer les conséquences d'un choc prévu. Pour en savoir plus sur les mesures d'anticipation et découvrir des exemples de mesures d'anticipation pertinentes pour la nutrition, consultez l'Annexe 2.

Les approches centrées sur les personnes et les thèmes transversaux sont intégrés à la démarche de PRU nutritionnelle.

Il est impératif que les acteurs du cluster/secteur Nutrition respectent les principes et les normes humanitaires, connaissent les principes et les engagements relatifs à la redevabilité envers les populations affectées (AAP) et réduisent le risque de violences basées sur le genre (VBG) telles que définies par l'IASC. La redevabilité envers les populations affectées et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels doivent être intégrées à la planification de la PRU nutritionnelle pour garantir que l'intervention d'urgence respecte les droits, la dignité et la sécurité des personnes touchées par les catastrophes et les conflits, et pour optimiser la qualité et l'adéquation de l'intervention d'urgence et minimiser les risques de causer des préjudices lors de la fourniture de l'assistance. Il est recommandé, au cours du processus de planification de la PRU, de se référer aux directives existantes pour l'intégration de la redevabilité envers les populations affectées dans le cycle de programme humanitaire qui ont été élaborées conjointement par le cluster mondial pour la nutrition (GNC) et le cluster mondial pour la sécurité alimentaire, ainsi qu'au manuel de l'UNICEF sur la redevabilité envers les populations affectées et à la boîte à outils qui suggèrent des moyens pratiques d'intégrer la redevabilité envers les populations affectées au plan d'intervention humanitaire (HRP) et à la préparation aux situations d'urgence. Pour respecter les engagements pris dans le cadre de la redevabilité envers les populations affectées, il est essentiel, dès la phase de préparation, de se conformer à une approche de programmation centrée sur les personnes, notamment en ce qui concerne le genre, l'âge, la diversité et l'inclusion des personnes handicapées, la protection et la communication avec les communautés. Les plans d'urgence et les plans d'intervention immédiate doivent être conçus dans le respect des droits, de la dignité et de la sécurité des personnes touchées par une catastrophe ou un conflit, de leurs besoins spécifiques en fonction du genre, de l'âge, du handicap et de la diversité identifiés, et en veillant à ce que tous les segments d'une communauté affectée puissent accéder à l'aide et en bénéficier de manière équitable.

Tout au long du processus de planification de la PRU, il est possible de tirer parti du lien entre humanitaire et développement (nexus HDN) et d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des acteurs locaux et la participation des parties prenantes nationales et locales à la prise de décision (programme de localisation). Ces thèmes transversaux clés et les approches centrées sur les personnes doivent être intégrés dans la démarche de PRU (voir également l'annexe 3).

L'importance de la collaboration intersectorielle

La prévention et le traitement de la malnutrition ne sont possibles que par la fourniture de services multisectoriels coordonnés. Pour multiplier les chances de prévenir le cercle vicieux des maladies infectieuses et de la malnutrition, la convergence des activités, notamment entre les acteurs de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (EHA), de la sécurité alimentaire, du développement de la petite enfance et de la nutrition est essentielle. Par exemple, dans les contextes où la malnutrition est principalement motivée par l'insécurité alimentaire, l'intégration étroite des objectifs de nutrition dans les réponses apportées en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance est

déterminante. Par conséquent, pour faciliter la mise en œuvre de réponses multisectorielles aux situations d'urgence, plusieurs clusters/secteurs différents doivent travailler de concert à la planification conjointe d'un ensemble de mesures intégrées minimales. Les mesures de préparation propres à chaque secteur doivent converger aux différents stades de la planification de PRU. Il est en outre recommandé de relire la note d'orientation sur l'utilisation des transferts monétaires (assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat) à des fins nutritionnelles et le résumé proposé à l'annexe 4 pour comprendre comment l'utilisation de ces transferts monétaires en tant que modalité d'exécution de la réponse éventuelle doit être prise en compte au cours du processus de planification de la PRU.

Présentation du guide de PRU du GNC et de sa boîte à outils

La nouvelle Stratégie du cluster mondial de la nutrition (GNC) (2022–2025) souligne l'importance de renforcer le niveau de préparation pour répondre aux crises nutritionnelles. De manière générale, l'objectif de la boîte à outils de PRU du GNC est de renforcer les capacités des clusters Nutrition dans la planification de la préparation à la réponse aux urgences nutritionnelles afin de mettre en œuvre des réponses nutritionnelles opportunes et coordonnées destinées à protéger efficacement l'état nutritionnel des populations vulnérables touchées au moment de la crise. Une préparation rigoureuse de la réponse à une situation d'urgence nutritionnelle permettra de gagner du temps et de maximiser l'efficacité d'une mise en œuvre rapide des réponses nutritionnelles coordonnées et de généraliser les interventions dites de « nutrition en situation d'urgence » (NiE).

Les pays où la situation nutritionnelle est déjà fragile et où la malnutrition sévit sous de multiples formes n'ont pas nécessairement mis en place des mécanismes de préparation. Par ailleurs, la nutrition n'est pas toujours incluse dans les plans d'urgence nationaux. Dans certains pays, cela peut se faire de manière ponctuelle, mais rarement de manière globale ou sans suivre les directives standard de l'IASC concernant la PRU. Des efforts ont été déployés pour contribuer à la préparation d'une réponse nutritionnelle, et même si le GNC a préparé des directives en matière de préparation et mis au point une première série d'outils de PRU (testés au Myanmar en 2021 et ayant donné naissance à un tableau de bord de la PRU), il est possible d'améliorer la réactivité collective afin de proposer en temps opportun une réponse nutritionnelle ou d'intensifier en temps voulu la réponse nutritionnelle, dès les premières semaines qui suivent la survenue de la situation d'urgence, et de soutenir le renforcement des mécanismes nationaux de préparation.

Le présent guide constitue l'élément central de la boîte à outils de PRU du GNC, destinée à structurer et à harmoniser la planification de la préparation à la réponse aux urgences nutritionnelles dans l'ensemble des pays à risque. Conformément à la stratégie établie par le Cluster Nutrition Global, pas moins 70 % des pays jugés prioritaires par le GNC amélioreront leur niveau de préparation aux urgences nutritionnelles et auront élaboré un plan et un tableau de bord de PRU d'ici 2025.

La boîte à outils de PRU du GNC comprend :

- Le présent guide de préparation à la réponse aux urgences (PRU) détaillé étape par étape
- Un ensemble d'ateliers sur la PRU nutritionnelle (alignés sur le guide détaillé, en vue d'un atelier à l'échelle nationale, afin d'aider les coordonnateurs/coordonnatrices du cluster Nutrition et les gestionnaires de l'information à gérer leur processus de PRU de manière indépendante/avec un soutien limité du GNC). L'ensemble des ateliers sur la PRU comprend les termes de références d'un atelier générique, une liste de contrôle préparatoire à l'atelier, un ordre du jour général, un

guide de l'animateur/animateur pour chaque séance, des présentations PowerPoint, des exercices pour le travail en groupe¹.

- Outils de la PRU :
 - Les formulaire en ligne de PRU existants destinés à soutenir chaque étape du processus de planification de la PRU et à faciliter les ateliers seront actualisés.
 - Le tableau de bord du plan de PRU permettant de refléter le processus étape par étape proposé dans ce guide.
 - Divers modèles : modèle de plan d'urgence, modèle de plan de travail des mesures de préparation (tableau de bord en ligne et hors ligne)
 - Liste des mesures de préparation génériques prédéfinies
 - Outil permettant d'évaluer le niveau de PRU
- Modules de formation en ligne sur la PRU : bientôt disponibles et hébergés sur la plateforme d'apprentissage du GNC (« GNC Learn »). À noter : un module d'apprentissage en ligne « Introduction à la PRU » est déjà disponible sur GNC Learn (Objectif de renforcement des capacités nationales d'intervention, niveau 2).

Quels sont les points non abordés dans ce guide sur la PRU ?

Une amélioration de l'état de préparation et de la réactivité des réponses en cas d'urgence nutritionnelle nécessitera également le renforcement des compétences techniques relatives à la nutrition en situation d'urgence (NiE) (prise en charge de la malnutrition aiguë, alimentation du nourrisson, supplémentation en micronutriments, etc.) de tous les acteurs impliqués dans la réponse nutritionnelle. Ces aspects importants ne seront pas abordés de manière très détaillée dans la boîte à outils de PRU du GNC. En effet, la boîte à outils de PRU du GNC se concentre sur les fonctions essentielles du cluster, notamment ses capacités en matière de coordination, d'évaluation des besoins et de gestion de l'information. Pour les compétences techniques relatives à la nutrition en situation d'urgence (NiE), il est recommandé d'aborder la préparation de cet aspect dans le cadre des travaux techniques en cours du cluster/secteur Nutrition. Si, au cours du processus de planification de la PRU, des lacunes sont constatées, par exemple en ce qui concerne le suivi et la notification des violations du Code de commercialisation des substituts au lait maternel, le groupe de travail technique (GTT) sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) est alors chargé de mettre en œuvre des mesures de préparation pour combler cette lacune, ainsi que toute autre mesure nécessaire pour être prêt à intensifier les interventions d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans les situations d'urgence. Autre exemple.

Finalité de la planification de la PRU

L'exercice de planification de la PRU vise à produire les résultats suivants :

- Un plan de PRU multirisque (il peut s'agir d'un document Word utilisant le modèle proposé et dont les points saillants sont saisis sous forme de tableau de bord sur la plateforme de la PRU en ligne du GNC).
- Un document de plan d'urgence adapté à un ou des risques particuliers (pour les risques élevés) comprenant une ébauche de plan d'intervention immédiate (pour les premières semaines suivant l'apparition de la crise).

¹ Disponible sur demande au GNC

- Un plan de travail des mesures de préparation

Comme indiqué précédemment, la démarche de PRU ne doit pas être considérée comme un exercice isolé mais plutôt comme une approche continue. Il est essentiel d'intégrer des activités de préparation minimale dans le travail du cluster/secteur Nutrition. Et lorsqu'un exercice de planification de PRU plus spécifique est nécessaire, il peut être réalisé collectivement avec les partenaires concernés au cours d'un atelier par exemple. Il est important de noter qu'avant d'entamer un exercice de planification de PRU détaillé, plusieurs activités doivent être réalisées en guise de travail préliminaire. L'annexe 5 propose une liste de contrôle des activités préliminaires pertinentes à réaliser de préférence avant un atelier de planification de PRU. La plupart de ces activités sont en cours dans de nombreux pays et représentent des mesures minimales de préparation (MMP) ; les entreprendre est déjà un moyen de commencer à mettre en place un niveau minimal de préparation (annexe 5).

Dans quelle mesure votre cluster/secteur Nutrition est-il prêt à intensifier ses efforts en cas d'urgence ? Comment évaluez-vous le niveau de préparation à une situation d'urgence nutritionnelle de votre cluster Nutrition ?

La boîte à outils de PRU du GNC propose l'utilisation d'un outil d'évaluation simple. Les clusters/secteurs Nutrition sont encouragés à l'utiliser pour évaluer le niveau de leur préparation aux situations d'urgence nutritionnelle et/ou à utiliser cet outil de temps en temps pour mesurer les progrès accomplis pour atteindre un niveau plus élevé de préparation aux situations d'urgence nutritionnelle.

Lectures clés pour la section 1

- [Cadre de Sendai](#)
- [Directives de PRU de l'IASC, 2015](#)
- [Mesures d'anticipation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires](#)

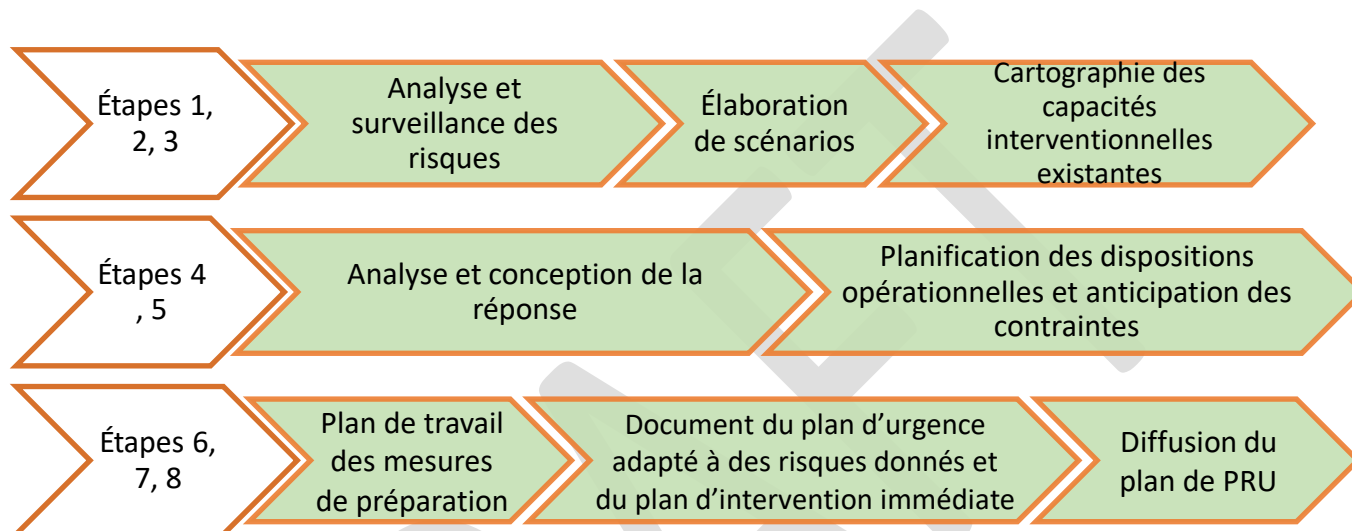
II. Section 2 Planification de la PRU en 8 étapes :

Pour chacune des 8 étapes proposées (figure 3), des instructions sur la manière d'entreprendre chacune sont fournies, accompagnées d'un délai indicatif et du nom des parties prenantes clés avec lesquelles s'engager, bien que celles-ci puissent varier en fonction des contextes. Des suggestions de questions à poser sont proposées pour étayer la réflexion, des conseils utiles sont mis en évidence et des lectures clés sont répertoriées.

Pour chaque étape de la PRU, un formulaire en ligne correspondant est proposé pour aider à établir le tableau de bord du plan de PRU.

Il est recommandé d'identifier les lacunes à chaque étape du processus et de les traduire en mesures de préparation. Des exemples de mesures génériques clés de préparation sont également proposés à l'annexe 7.

Pour vous familiariser avec les formulaires en ligne de PRU, commencez par remplir le formulaire 1 en incluant quelques explications succinctes sur la manière dont le cluster/secteur Nutrition envisage de procéder pour élaborer ou maintenir le plan de PRU et qui sera responsable de quelle étape du processus de planification de la préparation à la réponse aux urgences.

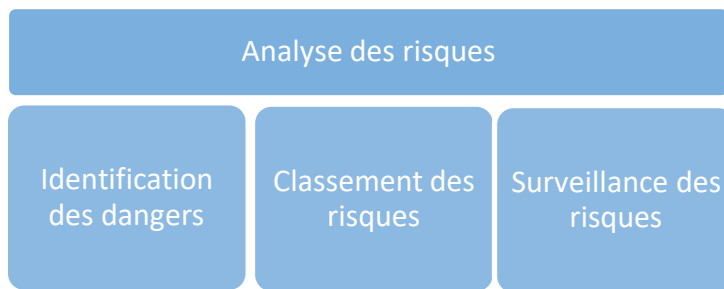


1. Étape 1 : analyse et surveillance des risques

L'IASC définit l'analyse et la surveillance des risques comme le premier pilier de la planification de la PRU. Cette étape permet de parvenir à une compréhension claire et commune des dangers qui peuvent potentiellement constituer un risque de catastrophe, qui à son tour peut conduire à une détérioration significative de la situation nutritionnelle parmi d'autres conséquences humanitaires négatives et, par conséquent, nécessiter une réponse opportune et coordonnée.

Avant de procéder à cette étape de l'analyse des risques, la situation nutritionnelle actuelle doit être correctement comprise, les vulnérabilités existantes en matière de nutrition avant la crise doivent être connues et les données nutritionnelles pertinentes compilées et disponibles. On s'attend également à ce que les résultats des analyses de risques existants aient été examinés – voir l'annexe 5 qui présente les principales activités préliminaires.

Au cours de cette première étape de la planification, les principaux dangers sont identifiés, les risques de catastrophe sont évalués en fonction de leur probabilité et de leur impact potentiel, et classés (carte des risques). Sur la base de cette analyse, des mécanismes de surveillance sont ensuite convenus. Il est recommandé de revoir régulièrement l'analyse des risques afin d'évaluer régulièrement l'évolution des risques.



Pour les indicateurs de suivi des risques, il est important de prédéfinir des seuils qui, une fois atteints, doivent déclencher des mesures précoces et un niveau de préparation plus avancé. Le calendrier et la fréquence de la surveillance des risques peuvent dépendre du type de danger, c'est-à-dire du caractère saisonnier, évolutif ou statique des risques.

En plus d'une analyse des risques spécifique à la nutrition, il est encouragé de mener une analyse conjointe intersectorielle afin de trianguler les analyses des risques des différents secteurs/clusters et d'identifier à l'avance les facteurs susceptibles d'exacerber les vulnérabilités nutritionnelles existantes ou d'aggraver la détérioration de la situation nutritionnelle.

Quand entreprendre l'analyse des risques ?

- Peut être réalisée avant ou en même temps que l'élaboration de l'aperçu des besoins humanitaires, car les deux exercices peuvent se compléter.
- Ou juste après la réalisation ou la mise à jour d'une analyse de situation nutritionnelle.
- Peut être réalisée dans le cadre de l'initiative relative aux mesures d'anticipation éventuellement en cours dans le pays
- Comme l'analyse des risques peut conduire à la réalisation que certaines données nécessaires sont manquantes/que des données primaires doivent être collectées, l'analyse des risques peut être effectuée avant toute évaluation des besoins prévue.

Avec qui entreprendre l'analyse des risques ?

- Au sein de l'équipe de coordination du cluster Nutrition, une personne assume la responsabilité de l'analyse des risques propres à la nutrition. Cette personne peut être un membre d'un groupe de travail sur l'information nutritionnelle ou le spécialiste de la gestion de l'information nutritionnelle ou le point focal du cluster Nutrition qui participe au groupe de travail sur l'analyse dirigé par l'OCHA (pour la mise au point de l'aperçu des besoins humanitaires).
- Réfléchir à la manière d'impliquer les principales parties prenantes au sein du gouvernement local (qu'elles soient issues du ministère de la Santé ou de l'institution chargée de la gestion des risques de catastrophe) ou, selon les contextes, d'une organisation locale qui sera la première à intervenir en cas de crise, qu'elle soit nationale ou infranationale. Impliquer des membres d'organisations dirigées par des femmes/défendant les droits des femmes, d'organisations de personnes handicapées.
- Garder à l'esprit qu'il est également important de trianguler l'analyse des risques spécifiques à la nutrition avec l'analyse des risques réalisée par d'autres clusters afin d'encourager le travail intersectoriel.

Liens avec d'autres processus et initiatives

- Cette étape est l'occasion d'identifier les liens possibles avec le travail de développement ou les priorités à long terme, et peut être considérée comme un moyen de promouvoir des stratégies et des programmes nationaux à long terme tenant compte des risques, conjointement avec les autorités. Par exemple, les résultats de l'analyse de risques et de la planification de PRU dans son ensemble peuvent être partagés avec le secteur Nutrition et/ou le mouvement SUN et le ministère de la Santé pour s'assurer que les politiques nationales prennent ces risques en considération.
- Au cours de cette étape, les mesures d'anticipation à mettre en œuvre avant la crise pour atténuer les conséquences de la catastrophe peuvent également être identifiées.

a. Identification des dangers

Aux fins d'une planification de PRU efficace, l'accent est mis sur six catégories principales d'aléas ou dangers susceptibles d'avoir des conséquences humanitaires et pouvant avoir des conséquences néfastes pour l'état nutritionnel des populations affectées.

- Catastrophes naturelles hydrométéorologiques (inondations, glissements de terrain, tempêtes, sécheresses) ou géophysiques (tremblement de terre, éruption volcanique, tsunami), incluant les parasites des plantes et les criquets qui menacent de nuire aux cultures.
- Conflit armé et troubles sociaux.

- Épidémies et pandémies.
- Changements radicaux dans l'environnement socioéconomique, tels qu'une hausse des prix des biens essentiels, une législation gouvernementale restrictive telle que des interdictions d'exportation et d'importation.
- Violations graves du droit international des droits humains et du droit international humanitaire.
- Menaces environnementales (accidents industriels, pollution grave).

En collaboration avec les partenaires du cluster/secteur Nutrition, examiner les principaux dangers qui pourraient menacer la situation nutritionnelle et utiliser le [formulaire en ligne de PRU n° 2](#) pour consigner les principaux aléas identifiés.

Suggestions de questions à poser pour aider à l'identification des dangers

- Quels sont les phénomènes, activités ou conditions susceptibles d'affecter la situation nutritionnelle de la population (catastrophes naturelles, conflits armés, épidémies, etc.) ?
- Si plusieurs dangers sont identifiés, comment interagissent-ils ? S'exacerbent-ils mutuellement ?
- Comment sont-ils susceptibles d'évoluer dans le temps ?
- Quel est l'enchaînement plausible d'événements par lesquels ces dangers risquent d'affecter l'état nutritionnel de la population ? (par exemple, inondation -> perte de récoltes -> apport insuffisant dans les foyers affectés qui dépendent de l'agriculture de subsistance).

Conseils et recommandations pour l'identification des dangers

- Se concentrer sur les principaux aléas, un ou deux par catégorie, par exemple parce qu'ils sont récurrents ou imminents et qu'ils auront un impact direct sur la situation nutritionnelle.
- Pour simplifier, donner un aperçu concis du risque de catastrophe et de l'éventuelle crise. La cartographie peut rapidement se révéler complexe et la liste des risques possibles devenir très longue. Pour éviter cet écueil, il convient de regrouper les risques en fonction des six catégories de danger.

b. Classement des risques

Une fois que quelques dangers ont été identifiés, ils sont classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur de leur impact. Les échelles de probabilité et d'impact vont de 1 à 5, conformément au tableau 1 de l'annexe 6.

En multipliant ces 2 scores, on obtient un produit indiquant la gravité du risque encouru – faible (score entre 1 et 7), modérée (score entre 8 et 14) ou élevée (score entre 15 et 25). **Risque = incidence x probabilité.**

Utiliser le [formulaire en ligne de PRU](#) pour un calcul automatisé de la gravité des risques identifiés et la production d'une carte de risques.

Questions à poser pour classer les risques :

- Quelles sont les répercussions humanitaires probables ?

- Combien de temps les conditions d'urgence sont-elles susceptibles de durer ?
- Quelles seront les incidences propres à chaque secteur ?
- Quel est l'impact sur la prestation des services sanitaires et nutritionnels ? Sur la capacité du gouvernement à réagir ?
- Qu'est-ce qui pourrait affecter la demande de services nutritionnels, en particulier chez les femmes (mouvement de population, conditions routières, sécurité, etc.) ? au sein des groupes minoritaires et des populations plus marginalisés ?

Conseils et recommandations pour le classement des risques

- Attention à ne pas surestimer l'impact potentiel d'un risque donné et à s'en tenir aux scores décrits dans le tableau 1 de l'annexe 5. L'analyse plus approfondie et les étapes suivantes du processus de planification de PRU ne seront effectuées que pour les risques sélectionnés de gravité moyenne à élevée.
- Pour les risques de faible gravité (lorsque le score de classement est égal ou inférieur à 7), il est conseillé au pays d'établir un niveau minimum de préparation en envisageant des mesures minimales de préparation de grande envergure. Ce niveau minimum de préparation n'est pas spécifique à un risque donné.
- Pour les risques de niveau moyen à élevé (score de classement égal ou supérieur à 8), il est conseillé d'atteindre un niveau de préparation plus avancé, en passant par toutes les étapes du processus de planification de PRU jusqu'à ce qu'un document de plan d'urgence soit élaboré. Pour un risque spécifique, des mesures de préparation avancées seront identifiées, parmi lesquelles l'élaboration d'un plan d'urgence.
- Il est recommandé de se concentrer sur la planification détaillée de la PRU par rapport à un maximum de 3 risques, par exemple un risque par catégorie de danger, et de présenter un ensemble de risques de catastrophes à déclenchement lent et rapide.

c. Analyse des risques

Comme indiqué précédemment, il est prévu que, dans la mesure du possible, les données et les informations pertinentes utilisées pour étayer l'analyse des risques soient rassemblées et consolidées avant l'étape d'analyse des risques proprement dite. Cependant, pendant que l'analyse des risques est effectuée et que ces données existantes sont examinées, il se peut que des lacunes informationnelles soient identifiées. Des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour mieux anticiper l'évolution possible des risques identifiés.

Ces lacunes doivent être traduites en mesures de préparation à toutes les étapes de la planification (voir annexe 7 pour une liste de mesures génériques de préparation).

Le travail de réflexion sur l'enchaînement plausible des événements, sur la manière dont la situation évoluera probablement, dans quel délai, en affectant quels lieux géographiques, et la formulation d'hypothèses sur la direction que la situation pourrait prendre (positive ou négative) constitue le début de l'étape d'élaboration du scénario (étape 2).

Questions à poser

- Manque-t-il des données (données démographiques, données géographiques, données spécifiques à la nutrition) nécessaires à la description de la situation actuelle avant la crise ?
- Quelles sont les sources possibles de données disponibles sur les événements à venir ? Ou sur des événements récurrents (saison des pluies, hiver, élections, période de récolte, période de soudure, etc.) susceptibles d'influencer l'évolution de la situation ?
- Quelle est la qualité des données existantes ? Sont-elles ventilées par âge et par sexe, par handicap et par d'autres caractéristiques pertinentes de vulnérabilité et de diversité ?
- Quelles institutions peuvent contribuer à la mise à disposition de ces informations ? Existe-t-il des analyses de risques déjà réalisées par les autorités nationales, par des agences humanitaires ou de développement ou par des organisations locales ou internationales ?
- Les différents groupes de population à risque ont-ils été consultés sur ce qu'ils considèrent être des risques, sur leurs vulnérabilités et sur leur capacité à les affronter ?

Utiliser le [formulaire en ligne de PRU](#) pour rédiger un court texte résumant l'analyse des risques.

Conseils et recommandations

- Passer en revue les enseignements tirés des interventions d'urgence précédentes avant ou pendant cette étape.
- Dans la mesure du possible, contacter les communautés susceptibles d'être affectées afin de valider ou de recouper les résultats de cette analyse de risques. Cela peut être fait à l'étape 4 de ce guide, consacrée à l'analyse et à la conception de la réponse.

d. Surveillance des risques

Un mécanisme doit être mis en place pour surveiller les dangers identifiés au cours de l'étape d'analyse des risques. En mettant l'accent sur les risques de niveau moyen à élevé, il convient de surveiller un ensemble de facteurs afin d'identifier tout changement, toute anomalie dans l'évolution de certains indicateurs par rapport aux tendances historiques, et d'entreprendre des mesures en conséquence.

La planification de la PRU se concentre sur la définition d'indicateurs spécifiques faisant l'objet d'une surveillance par rapport aux risques identifiés. Pour ces indicateurs de suivi, définir des seuils ou des points de basculement qui déclencheront une action car, une fois atteints ou dépassés, la situation risque de s'aggraver considérablement.

Il existe des systèmes d'alerte précoce qui peuvent être utilisés pour les indicateurs communément surveillés, tandis que l'exercice consisterait ici à définir des indicateurs et des seuils plus spécifiquement pertinents pour le cluster/secteur Nutrition. Il est recommandé de passer en revue la liste des indicateurs élémentaires de nutrition qui encadrent habituellement l'analyse de la situation nutritionnelle (et l'analyse de la malnutrition aiguë [classification IPC]) résumée dans le tableau 1 des [Directives pour l'analyse des besoins humanitaires du GNC](#). Bien que ces indicateurs nutritionnels soient pour la plupart des indicateurs tardifs, le suivi de leurs tendances peut aider à évaluer toute détérioration de la situation. Une approche multisectorielle de la surveillance des risques de

catastrophes doit être envisagée conjointement avec d'autres groupes sectoriels, par exemple avec le cluster Santé, ou de la surveillance des épidémies de rougeole ou des cas de diarrhée, ou encore l'examen des indicateurs de sécurité alimentaire avec le secteur de la sécurité alimentaire.

Outre la définition des indicateurs et des seuils, il est important de convenir du calendrier et de la fréquence de cette surveillance, qui peuvent dépendre du type de risque (saisonnier, évolutif, statique, voir l'annexe 6). Le calendrier dépendra de la disponibilité des informations les plus récentes, de la nature de l'aléa surveillé, ainsi que de l'évolution du risque. Si le risque augmente, par exemple, les indicateurs doivent être vérifiés plus fréquemment (Annexe 6).

Questions à poser

- Existe-t-il un système d'alerte précoce qui pourrait être utilisé ? Ou quelles sources d'information seront utilisées pour alerter sur un changement radical à partir des principales sources de données locales, nationales ou internationales ? Un calendrier saisonnier est-il disponible ?
- Quel indicateur sera suivi, à quelle fréquence, par qui ? Quels sont les indicateurs de suivi plus particulièrement pertinents pour le secteur Nutrition ?
- D'autres clusters/secteurs ont-ils été consultés pour une triangulation de l'analyse des risques et pour explorer la possibilité de se joindre à la surveillance des risques, le cas échéant ?
- Si un seuil est atteint/dépassé pour un indicateur, comment ce changement radical sera-t-il communiqué ? Comment l'information sera-t-elle transmise et à qui ?

Utiliser le [formulaire en ligne de PRU](#) pour rédiger un court texte résumant la surveillance des risques.

Au cours de chaque étape de la planification de la PRU, plusieurs lacunes peuvent être identifiées, il est important de traduire ces lacunes en préparation qui doivent être prises avant la crise. Documenter ces mesures de préparation et définir une entité responsable, par exemple responsable de la collecte des données supplémentaires nécessaires à l'analyse, de la consolidation des informations et des données, qui sera responsable de l'utilisation de l'analyse des risques propres à la nutrition pour participer à une analyse multisectorielle, etc.

Voir la liste des mesures génériques de préparation à l'annexe 7.

2. Étape 2 : Élaboration d'un scénario

Pour les dangers de gravité moyenne à élevée, un bref scénario est établi et utilisé pour permettre une planification détaillée de la PRU. Dans la continuité de l'analyse des risques de l'étape 1, au cours de l'étape d'élaboration du scénario, il convient de poursuivre l'élaboration d'un ensemble d'hypothèses, d'anticiper sur un enchaînement plausible d'événements, sur les facteurs aggravants possibles, sur la direction que prendra la situation et d'en déduire l'impact et les conséquences humanitaires. Cela doit être fait à la lumière des vulnérabilités nutritionnelles anticipées, des capacités d'adaptation attendues et des réponses/programmes en cours. Il est important de prévoir la durée de la crise, les lieux géographiques qui seront touchés, et de commencer à anticiper les contraintes auxquelles la réponse à une situation d'urgence pourrait être confrontée.

Préciser la période couverte par le scénario en anticipant les événements qui se produiront à court terme, les facteurs aggravants attendus, et prévoir comment les événements se dérouleront pendant les 8 premières semaines de la crise et comment la situation évoluera à moyen terme (2 à 5 mois de crise).

Pour chaque scénario, un nombre de personnes dans le besoin (PiN) sera estimé pour la durée spécifique de la crise. Dans certains contextes, il peut s'avérer nécessaire de procéder à cette estimation pour 2 versions du scénario, c'est-à-dire le scénario le plus optimiste par rapport au scénario le plus pessimiste.

En outre, commencer à réfléchir aux principaux besoins immédiats (PBI), c'est-à-dire aux principales interventions nutritionnelles à mettre en œuvre rapidement (réponse immédiate), y compris les besoins en matière de coordination et d'évaluation. Lors des étapes de planification de PRU suivantes, les principaux besoins immédiats seront précisés et des estimations quantitatives seront également établies pour prévoir les besoins en fournitures et en financement. Les estimations concernant les principaux besoins immédiats peuvent être finalisées en particulier après la conception de la réponse immédiate et l'élaboration des plans de dispositions opérationnelle (étapes 4 et 5).

S'efforcer d'anticiper deux à trois scénarios et, dans la mesure du possible, inclure une catastrophe qui se déclenche subitement ainsi qu'une catastrophe à évolution lente.

Utiliser le [formulaire en ligne de PRU](#) pour décrire le scénario de manière simple et succincte et pour consigner le nombre estimé de personnes dans le besoin et les principaux besoins immédiats.

Se concentrer sur les points essentiels du scénario, y compris les zones affectées et les groupes de population. Il est recommandé d'utiliser l'[analyse des besoins humanitaires en matière de nutrition](#) du GNC comme outil standard.

Réfléchir aux contraintes opérationnelles, aux obstacles qui pourraient être rencontrés et entraver la mise en œuvre des interventions nutritionnelles prioritaires au début de la crise (sécurité, accès, administration, logistique, etc.). Si cela n'a pas déjà été fait (au cours de l'étape 1 ou en tant que travail préparatoire), examiner les enseignements tirés des interventions d'urgence précédentes afin d'anticiper les goulots d'étranglement rencontrés en début de crise qui pourraient avoir entravé la mise en œuvre de la réponse lors de situations d'urgence antérieures.

À quel moment doit-on procéder à l'élaboration des scénarios ?

- L'élaboration de scénarios doit être liée à l'étape d'analyse des risques car les deux étapes sont complémentaires. Voir l'étape 1 pour savoir à quel moment l'analyse des risques peut être effectuée.
- Si l'étape d'analyse des risques a été réalisée séparément, examiner les résultats de l'analyse des risques avant d'élaborer le scénario.
- Peut être effectuée en même temps que l'analyse des besoins humanitaires et la conception des mesures d'anticipation.

Avec qui élaborer les scénarios ?

- Le même groupe de parties prenantes que celui suggéré pour l'étape d'analyse des risques peut s'impliquer dans l'élaboration du scénario.
- Dans la mesure du possible, impliquer les parties prenantes concernées issues de l'échelon infranational qui sont les premières à intervenir en cas de crise.
- Impliquer le personnel des administrations locales, le personnel des organisations dirigées par des femmes/défendant les droits des femmes, d'organisations de personnes handicapées.

Questions à poser

- Dans une situation où le risque A se matérialise, comment les événements pourraient s'enchaîner et finir par avoir des conséquences négatives sur l'état nutritionnel de la population ?
- Quelles sont les zones géographiques qui seront précisément affectées ? Combien de personnes seront affectées ? Y a-t-il des groupes vulnérables spécifiques qui seront affectés en premier ou plus sévèrement ?
- Combien de temps la crise durera-t-elle ?
- Quels seront les besoins immédiats ?
- Le gouvernement va-t-il réagir ? ou exiger une aide extérieure ?
- L'accès deviendra-t-il un problème ?
- Quel est l'impact sur les services de santé et de nutrition ?
- Quels seront les principaux obstacles et les principales contraintes à la mise en œuvre rapide d'une réponse nutritionnelle d'urgence (au début de la crise) ?

Conseils et recommandations

- Au cours de l'étape d'élaboration du scénario, l'objectif est de dériver, pour un risque donné, une estimation de l'augmentation subite des besoins qui se produira au cours de la période de crise. Dans les pays où les structures du Comité permanent interorganisations (IASC) sont activées et où un aperçu des besoins humanitaires est effectué régulièrement, le nombre annuel de personnes dans le besoin nutritionnel est déjà calculé et disponible. Si, par exemple, le scénario se concentre sur une inondation catastrophique d'une durée prévue de 3 mois, estimer le nombre supplémentaire d'enfants ayant besoin d'un soutien nutritionnel pendant cette période de 3 mois de crise.
- On peut se rendre compte que des données primaires supplémentaires doivent être collectées pour effectuer une analyse des risques plus complète, élaborer des scénarios et estimer les besoins. Par conséquent, si des évaluations des besoins ou une collecte de données sont nécessaires (voir également l'étape 4 – Analyse et conception de la réponse), elles peuvent être considérées comme une mesure de préparation et planifiées (voir la liste des mesures génériques de préparation à l'annexe 7).

3. Étape 3 : cartographie des réponses existantes et des capacités opérationnelles

Cette étape vise à examiner les capacités interventionnelles existantes en matière de nutrition, en mettant l'accent sur les capacités de coordination et de gestion de l'information, sur les capacités d'évaluation et sur la mise en place de la réponse nutritionnelle (partenaires, ressources humaines, fournitures, lignes directrices, supports de formation, etc.). Elle peut être étayée par les résultats des évaluations de capacité, les évaluations des besoins d'apprentissage ou toute cartographie des experts en nutrition en situation d'urgence existants et des formations disponibles dans le pays. Cette étape peut être réalisée et s'applique à tous les scénarios de planification.

Quand procéder à la cartographie des capacités ?

- Dans la mesure du possible, il convient d'entreprendre la cartographie des partenaires, des fournitures, des interventions en cours, des directives, etc. avant l'exercice de planification de PRU proprement dit (pendant la phase préparatoire d'un exercice de planification de PRU).
- Par exemple, la matrice 4W du cluster Nutrition doit être disponible et actualisée. Les principales fournitures nutritionnelles en stock devraient être déjà répertoriées et/ou toute cartographie des stocks existants devrait être à jour.

Avec qui réaliser la cartographie des capacités ?

- Spécialiste/responsable de la gestion de l'information
- Envisager d'impliquer ou de travailler en étroite collaboration avec le point focal spécifique d'un domaine capacitaire donné, qui sera chargé de la cartographie. Par exemple, pour la cartographie des principales fournitures nutritionnelles, il convient d'impliquer le personnel responsable de la gestion des fournitures, ou pour la cartographie des capacités liées aux évaluations, il convient d'impliquer le groupe de travail sur les informations nutritionnelles.
- Envisager d'assurer la liaison avec le groupe de travail sur les transferts monétaires en espèces pour cartographier les capacités des partenaires à fournir une assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat et évaluer les mécanismes à utiliser en cas de crise.

a. Capacités de coordination

Examiner et décrire la structure de coordination humanitaire avec la liste du personnel de l'agence chef de file sectorielle et des autres partenaires impliqués dans la coordination des clusters/secteurs Nutrition, ainsi que leurs rôles et responsabilités respectifs vis-à-vis de la coordination de l'intervention nutritionnelle.

Il est recommandé d'utiliser et de contextualiser le [fichier Excel de cartographie des capacités du GNC](#). **Téléverser ce fichier de cartographie des capacités ainsi que la matrice 4W portant sur la nutrition dans le tableau de bord de la PRU, et renseigner le [formulaire en ligne de PRU](#).**

Questions à poser

- Quelles sont les plateformes de coordination existantes ?
- Le cluster Nutrition dispose-t-il d'un cahier des charges actualisé ? Les rôles et les responsabilités des parties prenantes concernées par la coordination de la nutrition sont-ils convenus et décrits dans les termes de référence ? Ou dans le document de stratégie du cluster Nutrition ? Existe-t-il un groupe consultatif stratégique actif ?
- Quels sont les groupes de travail techniques existants ?
- Existe-t-il une liste de coordonnées des partenaires à jour ?
- Qui sont les présidents et les coprésidents ?
- Les partenaires du cluster/secteur Nutrition connaissent-ils les principes et les normes humanitaires essentiels ?
- Les partenaires du cluster/secteur Nutrition connaissent-ils les engagements relatifs aux principes de redevabilité envers les populations affectées ?
- Les partenaires du cluster/secteur Nutrition disposent-ils des capacités pour mettre en œuvre une programmation centrée sur les personnes, portant notamment sur l'atténuation des risques de violences basées sur le genre, l'inclusion des personnes handicapées...
- Quels efforts de coordination intercluster peuvent être utilisés pour planifier des réponses multisectorielles en cas d'urgence ?
- Dans les pays où le mouvement SUN est actif, le cluster Nutrition s'associe-t-il aux réseaux SUN (ONU Nutrition, réseau de donateurs SUN, alliance de la société civile SUN, réseau d'entreprises SUN, universités, parlementaires, etc.) ?

b. Capacités de gestion de l'information

Examiner conjointement les capacités de gestion d'informations associées à la nutrition et les systèmes en place. Il est recommandé d'utiliser la boîte à outils de gestion de l'information du GNC et la liste de contrôle pour s'assurer que les rôles et les responsabilités en matière de gestion de l'information sont convenus, que les instruments de gestion de l'information concernant la nutrition en situation d'urgence sont en place, y compris une plateforme pour le stockage et le partage d'informations nutritionnelles et des mécanismes pour la collecte de données nutritionnelles, le suivi et l'établissement de rapports.

Utiliser le formulaire en ligne de PRU pour décrire brièvement les capacités relatives à la gestion de l'information.

Questions à poser

- Quelles sont les capacités actuelles en matière de gestion de l'information aux niveaux national et infranational ?
- Les rôles et les responsabilités relatifs à la gestion de l'information et la manière dont cette gestion informationnelle soutient les différentes phases du cycle de programme humanitaire sont-ils bien compris par les partenaires du cluster/secteur Nutrition ?
- Outre le gestionnaire de l'information du cluster Nutrition, des partenaires sont-ils impliqués dans le groupe de travail sur la gestion de l'information mené par l'OCHA ?
- Existe-t-il un système national d'informations sanitaires et nutritionnelles utilisable même en cas d'urgence ?

c. Capacités d'évaluation

Indiquer s'il existe des méthodologies et des outils d'évaluation pour les évaluations rapides des besoins, si les questions relatives à la nutrition sont incluses dans les évaluations rapides multisectorielles. **Utiliser le [formulaire en ligne de PRU](#) pour décrire brièvement les capacités relatives aux évaluations.**

Questions à poser

- Quelles sont les méthodologies d'évaluation existantes et les procédures opérationnelles standard déjà disponibles, y compris pour l'évaluation des besoins, l'évaluation rapide du périmètre brachial, les enquêtes SMART rapides, etc. ?
- L'état nutritionnel des personnes handicapées et des personnes plus âgées est-il systématiquement évalué et suivi ?
- Les éléments nutritionnels sont-ils intégrés dans les méthodologies d'évaluation des besoins multisectoriels ?
- Existe-t-il un pool de personnel des partenaires formé à l'utilisation de ces outils d'évaluation ? Serez-vous en mesure d'assurer la parité hommes-femmes des membres de l'équipe d'évaluation/des enquêteurs ?
- Le gouvernement et les autorités locales sont-ils engagés dans la conception et la réalisation d'évaluations rapides des besoins, disposent-ils de méthodologies approuvées ?

d. Capacités pour la fourniture d'une réponse nutritionnelle :

Entreprendre une cartographie détaillée des capacités actuelles, du personnel, des intrants, des protocoles pour toutes les composantes de la réponse à une situation d'urgence nutritionnelle. Cette cartographie peut être réalisée à l'aide de l'outil de cartographie des capacités du GNC. **Téléverser ce [fichier de cartographie des capacités et/ou renseigner le \[formulaire en ligne de PRU\]\(#\).](#)**

- Réponse/interventions en cours ayant trait à la nutrition

Questions à poser

- Existe-t-il une version actualisée de la matrice 4W ? À l'échelon national ? Dans la province exposée au risque considéré ?
- Directives, protocoles, supports de formation disponibles portant sur la nutrition en situation d'urgence

Questions à poser

- Les directives nationales sur la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë et sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont-elles à jour ?
- Une déclaration commune sur l'alimentation des nourrissons en situation d'urgence a-t-elle été rédigée et une stratégie de diffusion a-t-elle été convenue ?
- Fournitures et équipements : quels sont les éléments déjà disponibles et/ou en cours d'élaboration ?

Questions à poser

- Les stocks de fournitures sont-ils cartographiés et à jour ? Y compris les stocks en cours de préparation ? Répartis ?
- Existe-t-il un calculateur ou un outil d'approvisionnement utilisé pour le cluster/secteur Nutrition ?

- Des sources alternatives d’approvisionnement sont-elles identifiées à l’avance ? Des moyens logistiques extraordinaires pour une livraison rapide sont-ils prévus ? Des mécanismes de livraison rapide sont-ils prévus ? Les mécanismes permettant d’accélérer les procédures en cas d’urgence sont-ils compris ?

- Modalités de la réponse

Questions à poser

- Quelles sont les modalités actuelles de la réponse nutritionnelle (basée sur les services, en nature, en espèces) ?
- Quelles sont les modalités en place pour l’utilisation des équipes mobiles ?
- Quels sont les mécanismes de réponse rapide en place ?
- Existe-t-il des mécanismes et des modalités pour l’assistance sous forme d’espèces et de bons d’achat (transferts monétaires) ?

- Un pool de spécialistes de la nutrition en situation d’urgence qualifiés existe/est identifié

Questions à poser

- Dispose-t-on d’une liste de spécialistes de la nutrition en situation d’urgence dans le pays qui pourraient dispenser une formation sur telle ou telle compétence ?
- Existe-t-il un pool de spécialistes de la nutrition en situation d’urgence à déployer au niveau régional ou international préalablement identifié ? Les procédures de déploiement accéléré sont-elles connues ? Dispose-t-on de termes de référence ou de descriptions de poste génériques pour le personnel de nutrition en situation d’urgence qui doit être déployé ? Les mécanismes disponibles pour demander le soutien du GNC et de l’Alliance sont-ils connus et compris ?

- e. Cartographie des mécanismes de financement pour les interventions d’urgence

Questions à poser

- Disposons-nous d’une méthodologie préétablie pour calculer le coût du plan d’intervention du cluster/secteur Nutrition ? Les unités de calcul des coûts sont-elles convenues dans le cas d’une approche de calcul des coûts basée sur les activités ?
- Les déficits de financement actuels sont-ils estimés ?

- Quelles sont les sources actuelles de financement pour la nutrition ? Quelles seront les sources de financement supplémentaires en cas d'urgence ?

Conseils et recommandations

Une évaluation plus approfondie des capacités peut s'avérer nécessaire au cours de cette étape ou plus tard, lors de la planification des dispositions opérationnelles. Il peut également se révéler pertinent d'entreprendre une évaluation des capacités pour les compétences techniques dans le domaine de la nutrition en situation d'urgence, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, etc. et, pour ce faire, il est recommandé d'utiliser les outils existants disponibles auprès du GNC. Contacter le GNC pour obtenir de l'aide sur l'outil d'évaluation des capacités. La réalisation d'une telle évaluation peut être considérée comme une mesure minimale de préparation à planifier.

Comme cela a été recommandé au cours des étapes précédentes, il est important, pendant l'exercice de planification de la PRU, de documenter les lacunes identifiées dans les domaines abordés et de les traduire en mesures de préparation (voir également la liste de préparation à l'annexe 7). Ces lacunes, ainsi que tout obstacle anticipé susceptible d'entraver la fourniture en temps voulu de la réponse humanitaire, doivent être consignées dans le [formulaire en ligne de PRU](#).

4. Étape 4 : analyse de la réponse, conception de la réponse, planification d'une intervention précoce

Sur la base de l'analyse des risques et du scénario spécifique au risque défini précédemment, élaborer une stratégie de réponse axée sur les premières semaines suivant l'apparition de la crise (1 à 6 semaines).

Pour maximiser les chances d'élaborer une stratégie de réponse adéquate et appropriée, il est essentiel d'effectuer une évaluation avant la crise en se rapprochant des communautés susceptibles d'être affectées, afin de tenir compte de la dynamique de genre et des modalités d'assistance privilégiées par ces mêmes communautés. Cette évaluation et cette analyse préalable à la crise représentent également une occasion de valider le scénario de planification et les hypothèses définies au cours des étapes précédentes.

Définir ensuite les objectifs spécifiques de la réponse nutritionnelle (identiques à ceux définis pour un plan d'intervention humanitaire). Détailler les options pour les modalités de réponse et les ensembles de réponses nutritionnelles (interventions appropriées et réalisables) adaptées aux groupes vulnérables spécifiques et aux besoins immédiats. Définir des ensembles d'interventions nutritionnelles prioritaires à mettre en œuvre dans l'immédiat et à moyen terme. Ces derniers peuvent être dérivés d'un plan de réponse nutritionnelle plus large et doit détailler concrètement les premières étapes nécessaires à la mise en œuvre des interventions prioritaires.

Quand procéder à l'analyse et à la conception de la réponse ?

- Cette étape peut être réalisée pendant ou à la fin de l'analyse des besoins humanitaires (en particulier pour la partie analyse de la réponse) ou au début de l'élaboration du plan d'intervention humanitaire (pour la partie conception de la réponse).
- Elle peut également être réalisée lorsque le cluster/secteur Nutrition élabore son plan de réponse stratégique.
- S'il est réalisé au cours d'un atelier de PRU, pour éviter de repartir de zéro, il faut utiliser les informations existantes provenant d'une évaluation d'avant crise et d'un plan de réponse existant et se concentrer sur l'élaboration des activités prioritaires à mettre en œuvre dans l'immédiat/durant les premières semaines du déclenchement de la crise.

Avec qui effectuer l'analyse et la conception de la réponse ?

- Dans la mesure du possible, impliquer les parties prenantes concernées issues de l'échelon infranational qui sont les premières à intervenir en cas de crise et qui seront actives pendant les premières semaines de la situation d'urgence, notamment les autorités locales ou les responsables locaux de la nutrition et de la santé.
- Les ONG locales et toutes les organisations de la société civile susceptibles d'être des partenaires qui participeront à l'évaluation des besoins ou à la fourniture des services nutritionnels au début de la crise.
- En étroite collaboration avec le groupe de travail sur les transferts monétaires en espèces, étudier la faisabilité, l'acceptation et les modalités d'assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat.
-

a. Analyse de la réponse

Veiller à ce que l'analyse de la réponse et l'évaluation d'avant crise examinent tous les risques en matière de protection et de genre ou prennent en considération les résultats des évaluations du risque de genre existantes, des audits de sécurité ou des mécanismes de plainte et de retour d'information existants. **Résumer les résultats de l'analyse de la réponse dans le [formulaire en ligne de PRU](#).**

Questions à poser

- Quelles données secondaires seront utilisées pour l'analyse de la réponse ?
- Existe-t-il des mécanismes de retour d'information et de réclamation, des systèmes de suivi des utilisateurs finaux, qui pourraient être utilisés pour évaluer les préférences des communautés ?
- Des partenaires du cluster Nutrition ont-ils mené des évaluations des normes et de la dynamique de genre, des risques de protection liées à la nutrition ? Les normes de genre seront-elles affectées ou changeront-elles en cas de crise (par exemple, le pouvoir de décision des femmes changera-t-il si leurs foyers sont déplacés ?)
- Existe-t-il des évaluations communautaires récemment menées qui pourraient avoir identifié des facteurs socioculturels pertinents à prendre en considération (par exemple, sur le régime alimentaire, les croyances culturelles, la préférence pour les espèces/bons d'achat par rapport à l'aide alimentaire en nature) ?
- Des organisations locales dirigées par des femmes sont-elles consultées ou impliquées dans la planification des services nutritionnels ?

- Les besoins des personnes âgées et des personnes handicapées sont-ils identifiés ? Les personnes handicapées seront-elles différemment affectées par la crise ?
- Anticipe-t-on des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire pour les personnes handicapées souffrant de malnutrition aiguë (à la fois en nature et sous forme d'espèces/bons d'achat) ?
- Une évaluation avant la survenue de la crise peut-elle être réalisée dans le cadre d'un exercice intercluster ?

Conseils et recommandations

- Il pourrait être pertinent d'examiner plus en détail les recommandations existantes sur l'utilisation des espèces et des bons d'achat à des fins d'assistance nutritionnelle, qui comportent des étapes d'analyse de la réponse pour évaluer la faisabilité de l'assistance par transferts monétaires et une sélection d'options de réponse possibles.
- Il est également utile de consulter la feuille de conseils du GNC sur la manière de prendre en compte les thèmes transversaux au cours du processus d'évaluation des besoins humanitaires et les directives complètes pour intégrer le genre à toutes les étapes du travail du cluster/secteur Nutrition.
- Contacter les organisations locales de personnes handicapées et d'autres acteurs du handicap pour obtenir des données secondaires sur la situation des personnes handicapées et sur la façon dont elles ont été affectées par les situations d'urgence précédentes.

b. Conception et stratégie de la réponse

Définir les groupes de population à cibler en priorité ainsi que les lieux prioritaires où mettre en œuvre la réponse.

Anticiper la façon dont la réponse nutritionnelle initiale sera progressivement mise à l'échelle. Par exemple, viser à atteindre une première série de lieux, puis s'étendre aux lieux géographiques suivants et/ou inclure des groupes d'âge supplémentaires parmi les bénéficiaires ciblés.

Rédiger des objectifs spécifiques pour le cluster/secteur Nutrition et, pour chaque objectif, définir les activités prioritaires, prédéfinir et convenir des séries de mesures immédiates, des personnes qui seront ciblées et des indicateurs clés qui seront utilisés pour surveiller la réponse immédiate. Planifier les activités à mener dans l'immédiat (premières 6 semaines) par opposition au moyen terme (2 à 3 mois). Prédéfinir des ensembles d'activités nutritionnelles spécifiques au contexte et à la situation locale. Par exemple, définir les activités et les modalités de réponse pour une population déplacée vivant dans un camp collectif par rapport à une population en déplacement par rapport à une population située dans une zone rurale très éloignée par rapport à une population située dans un centre urbain.

Définir ensuite quelques indicateurs par objectif pour suivre la réponse nutritionnelle ainsi que les cibles. Affiner la prévision des estimations des principaux besoins immédiats (à partir de celles initialement élaborées au cours de l'étape 2 de l'élaboration du scénario), affiner les besoins en fournitures et la gestion, les ressources humaines supplémentaires requises et ajuster les besoins et les prévisions de financement – il pourra être nécessaire de le faire pour le meilleur et le pire des scénarios. Il est essentiel d'anticiper également les modalités de réduction et/ou de retrait progressif ou de sortie à

la fin de la situation d'urgence. Une transition réussie ne sera possible que si elle est planifiée dès le stade de la planification et le renforcement de la capacité des partenaires locaux et des autorités doit être un objectif clair et intégré tout au long du processus de planification de PRU.

Documenter la conception de la réponse dans le [formulaire en ligne de PRU](#).

Questions à poser

- Quels seront les districts les plus touchés ? Ces lieux seront-ils accessibles ?
- La crise est-elle appelée à s'étendre à d'autres zones géographiques ?
- Quels groupes d'âge devront être prioritaires ? Enfants entre 0 et 23 mois ? Enfants de moins de 5 ans ? Femmes enceintes ? Femmes enceintes et allaitantes ?
- Quels sont les partenariats locaux à mettre en place pour garantir l'accès aux services ? Le partage de l'information et la communication ? Comment cet accès sera-t-il maintenu ?
- Que se passe-t-il si la malnutrition aiguë touche des enfants de plus de 5 ans ?
- Comment les personnes âgées souffrant de malnutrition aiguë seront-elles aidées ?
- Comment les enfants et les adultes handicapés ou souffrant de problèmes de santé chroniques et ayant des besoins spécifiques du point de vue nutritionnel seront-ils identifiés et soutenus ?
- Si l'un des objectifs de la réponse nutritionnelle est lié à la prévention, quelles interventions seront prioritaires ? Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ? Supplémentation de micronutriments ? Si les interventions ayant trait à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sont prioritaires, ciblons-nous les enfants de moins de 2 ans ? Les enfants de moins de 2 ans et les femmes enceintes et allaitantes ?
- Si des micronutriments sont fournis, quelle sera la méthode employée ? Distribution de poudre de micronutriments multiples ?
- Si l'un des objectifs de la réponse nutritionnelle est le traitement des cas de malnutrition aiguë, comment les services de traitement seront-ils renforcés ? Les traitements contre la malnutrition aiguë sévère et la malnutrition aiguë seront-ils généralisés ? Cela se fera-t-il par le biais d'unités mobiles de santé et de nutrition ?
- La recherche active de cas fondée sur la mesure du périmètre brachial sera-t-elle liée à la fourniture d'une réponse rapide ? Un protocole d'urgence pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sera-t-il temporairement adopté ?
- Une distribution généralisée de suppléments alimentaires devra-t-elle avoir lieu ?
- Comment les nourrissons non allaités souffrant de malnutrition aiguë seront-ils soutenus ?
- Des mécanismes sont-ils en place pour surveiller, signaler et traiter toute violation du Code de commercialisation des substituts au lait maternel pendant la situation d'urgence ?
- Comment allons-nous traiter la malnutrition aiguë chez les enfants de plus de 5 ans, chez les personnes âgées ?
- Existe-t-il un ensemble de mesures minimales pour une réponse intégrant simultanément la santé, l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la nutrition prêtes à être mises en œuvre auprès des personnes déplacées vivant dans un camp collectif ?
- L'alimentation complémentaire sera-t-elle liée à l'aide alimentaire ?
- La modalité d'aide par transferts monétaires (espèces/bons d'achat) sera-t-elle utilisée dans le secteur Nutrition ou en coordination avec d'autres secteurs ?
- La situation nutritionnelle sera-t-elle rapidement évaluée en menant des enquêtes SMART rapides ?
- Le cluster Nutrition sera-t-il activé à l'échelon infranational dans la province la plus touchée ?

- Les partenaires de la nutrition sont-ils formés et sensibilisés sur la manière de recueillir de manière sûre et solidaire des révélations de violence basée sur le genre (VBG) et de fournir des informations actualisées sur les services de VBG disponibles et susceptibles de sauver des vies ? Existe-t-il des obstacles potentiels (physiques ou de communication) auxquels les femmes, les filles et les personnes ayant différents types de handicaps peuvent être confrontées lorsqu'elles tentent d'obtenir de l'aide ?
- Quelle est la stratégie de sortie/transition pour relier la réponse d'urgence au relèvement précoce et au développement ?

Conseils et recommandations

- Bien que cette planification de la réponse vise principalement à concevoir la réponse immédiate, il convient de garder à l'esprit que les principales données chiffrées (nombre de personnes dans le besoin, de personnes cibles, exigences de financement) sont estimés pour la durée prévue de la crise, par exemple 3 mois pour un scénario d'inondation.
- Le cluster/secteur Nutrition peut avoir déjà élaboré un plan d'intervention, soit dans un plan d'intervention humanitaire, soit dans un plan d'intervention stratégique, qui peut être utilisé comme point de départ pour décomposer et décrire plus en détail les activités immédiates.
- Pour cette étape, il peut être utile d'utiliser à nouveau les recommandations relatives à l'aperçu des besoins humanitaires du GNC (planification de la réponse) pour déterminer les mesures nutritionnelles essentielles et les indicateurs de référence.
- Dans la mesure du possible, la collaboration et la réponse multisectorielles doivent être planifiées lors de la phase de préparation. Il est donc recommandé de procéder à une analyse conjointe de la réponse, à une évaluation conjointe avant la crise, de mettre au point une approche pour le ciblage conjoint et la mise en œuvre conjointe d'un ensemble minimal d'activités par au moins 2 ou 3 clusters/secteurs. Les indicateurs de ciblage commun, l'ensemble minimal d'activités intégrées et les modalités de la fourniture d'une réponse d'urgence multisectorielle peuvent être conçus et convenus à l'avance au cours de cette étape.
- Souvent, au début de la crise, les autorités chargées de coordonner l'intervention d'urgence et l'équipe humanitaire nationale devront produire le plan d'intervention dans un délai très court. Le fait d'avoir rédigé au préalable ces activités de réponse immédiate représente un gain de temps considérable pour mobiliser rapidement les ressources nécessaires et faciliter grandement leur mise en œuvre en temps voulu. D'où l'importance de détailler précisément le plan d'intervention immédiate en décrivant les activités d'intervention par étapes (semaine 1 ; semaines 2 à 4 ; et éventuellement réflexion quant au moyen terme ; considérations relatives à la stratégie de sortie).

Continuer à identifier les mesures de préparation qui doivent être prises pour permettre la mise en œuvre de ces activités d'intervention immédiate et les documenter. Voir la liste générique de mesures

de préparation proposée à l'annexe 7 et y ajouter toute mesure de préparation adaptée à votre contexte spécifique.

5. Étape 5 : planification des dispositions opérationnelles et anticipation des contraintes

Cette étape vise à identifier au préalable les dispositions opérationnelles pour permettre la mise en œuvre de la réponse immédiate au début de la crise. En se concentrant sur les mêmes domaines que pour l'étape 3 sur la cartographie des capacités (coordination, gestion de l'information, évaluations, fourniture de la réponse), déterminer au préalable quels partenaires disposent des capacités leur permettant d'intensifier leur soutien/de proposer un soutien de renfort, sur quelle intervention, et définir où (peut être ajouté dans une matrice 4W existante).

Il s'agit également d'anticiper davantage les obstacles et les contraintes éventuels, par exemple les protocoles manquants pour guider la mise en œuvre de la réponse d'urgence, et de continuer à anticiper les lacunes et à les lier aux mesures de préparation qui doivent être prises avant la crise pour atténuer ces lacunes et optimiser la rapidité et l'efficacité de la réponse immédiate.

Quand planifier les dispositions opérationnelles ?

- Cette étape peut également être rattachée à l'étape 3 concernant la cartographie des capacités existantes, bien qu'il soit utile de planifier ces dispositions opérationnelles une fois que la stratégie de réponse est planifiée/conçue.
- La composante relative à l'anticipation des lacunes et des contraintes peut également être réalisée dans le cadre d'un exercice de planification de PRU.

Avec qui planifier les dispositions opérationnelles ?

- À l'instar de ce qui a été suggéré pour la cartographie des capacités existantes (étape 3), il peut être intéressant de faire intervenir les points focaux impliqués dans la gestion des stocks d'approvisionnement et qui seront chargés de renforcer les dispositions logistiques, les points focaux impliqués dans le renforcement des capacités locales en matière de nutrition en situation d'urgence ou le personnel des partenaires qui sera activement impliqué dans l'évaluation des besoins, les personnes impliquées dans l'élaboration de propositions de bailleurs de fonds pour la mobilisation de fonds, etc.
-

Documenter la conception de la réponse dans le [formulaire en ligne de PRU](#).

a. Coordination :

Convenir de la composition de l'équipe de coordination du cluster Nutrition (coordinateur et co-coordinateur, gestion de l'information, etc.) en cas d'activation à l'échelon national ou infranational.

Questions à poser

- Un cluster Nutrition sera-t-il activé à l'échelon infranational en cas d'urgence ?
- Quelles plateformes de coordination existantes (peut-être un groupe de travail sur la santé et la nutrition au niveau provincial) devront être renforcées ou enrichies en cas d'intervention d'urgence à grande échelle, quels groupes de travail devront être créés et où ?
- Existe-t-il une version actualisée de la matrice 4W ? Informations complètes nécessaires, notamment qui peut apporter un soutien en cas d'urgence, où et avec quelle intervention ?
- Les capacités des autorités nationales et locales à mener des interventions d'urgence sont-elles également cartographiées ?

b. Gestion de l'information :

Anticiper les informations qui seront nécessaires au début de la crise, comment elles seront collectées et rapportées, à quelle fréquence, qui renforcera les capacités de la gestion de l'information.

Questions à poser

- Comment les informations relatives à la nutrition seront-elles collectées sur les lieux de l'urgence et partagées ?
- Un système d'information national sera-t-il utilisé ou est-il nécessaire d'établir des systèmes de gestion de l'information pour les situations d'urgence ?
- Le format de la matrice 4W sera-t-il modifié ainsi que la fréquence des mises à jour ?

c. Évaluations :

Anticiper le type d'évaluations qui seront menées au début de la crise, si une certaine sensibilité aux données nutritionnelles est à prévoir, si un obstacle à la collecte des données nutritionnelles peut être rencontré.

Questions à poser

- Comment les besoins en nutrition seront-ils évalués au cours des premières semaines suivant l'émergence de la crise ? Existe-t-il des méthodologies d'évaluation, des outils, des équipements anthropométriques qui doivent être mis au point/actualisés ou stockés pour pouvoir évaluer les besoins en matière de nutrition là où l'accès peut constituer une contrainte ?
- Qui effectuera ces évaluations nutritionnelles initiales ? Le personnel concerné a-t-il été formé aux méthodologies d'évaluation qui seront utilisées ?
- Les questions portant sur la nutrition sont-elles incluses dans une méthodologie d'évaluation des besoins multisectoriels ?
- Le processus existant de validation des résultats de l'enquête sera-t-il modifié pendant la crise ?

d. Fourniture/élargissement de la réponse

Anticiper tous les protocoles nécessaires, les besoins en formations portant sur la nutrition en situation d'urgence et les fournitures nécessaires à mettre en place avant la crise pour permettre une réponse et une mise à l'échelle en temps voulu.

- Directives, protocoles, supports de formation portant sur la nutrition en situation d'urgence :

Questions à poser

- Que manque-t-il pour encadrer l'intervention nutritionnelle ? Existe-t-il des protocoles simplifiés pour la prise en charge de la malnutrition aiguë en situation d'urgence ? Approuvés par les autorités nationales ? Les partenaires sont-ils formés à l'utilisation de ces protocoles ?
- Existe-t-il une déclaration commune sur l'alimentation des nourrissons en situation d'urgence préalablement approuvée et signée ?
- Quelles sont les lacunes de connaissances perçues chez les partenaires concernant les compétences en matière de nutrition en situation d'urgence ?

- Fournitures et équipement

Questions à poser

- Quels sont les stocks supplémentaires nécessaires/produits, quelle est la stratégie de prépositionnement, quelle est la stratégie de réexpédition au cas où les fournitures prépositionnées ne seraient pas utilisées ?
- Les entrepôts sont-ils cartographiés (leur capacité et les conditions de stockage sont connues/conformes aux normes) ? Où les fournitures supplémentaires seront-elles stockées ?
- Existe-t-il une liste de transporteurs ? Les rôles et responsabilités en matière de logistique ont-ils été convenus et définis ?

- Modalités de la réponse

Questions à poser

- Existe-t-il une modalité de réponse spécifique pour laquelle des dispositions opérationnelles plus détaillées sont nécessaires ? Des mécanismes sont-ils prévus pour la mise en place d'équipes mobiles ? Modalité de réponse rapide ? Protocoles simplifiés ?
- Les mécanismes et les modalités de l'assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat (transferts monétaires) ont-ils été évalués et prédéfinis (voir annexe 4, partie 2) ?

- Suivi de la réponse

Prévoir si les mécanismes existants de suivi et de notification de la réponse seront utilisés ou si des outils différents seront nécessaires pour la situation d'urgence.

Questions à poser

- Le format de rapport pour la réponse nutritionnelle changera-t-il pendant la situation d'urgence ?
- Des outils simplifiés sont-ils nécessaires ? La fréquence des rapports augmentera-t-elle, par exemple d'une fois par mois à une fois par semaine dans la phase initiale de crise ?

e. Financement, plaidoyer et mobilisation des ressources

Identifier à l'avance les besoins budgétaires, les besoins en personnel, anticiper les procédures administratives qui, en cas d'urgence à grande échelle, devront être immédiatement mobilisées et déployées pour une mise en œuvre rapide de la réponse.

Questions à poser

- Connait-on les bailleurs de fonds et les mécanismes de financement possibles, les possibilités de ressources supplémentaires à mobiliser en cas d'urgence ?
- Les partenaires de la nutrition sont-ils informés des mécanismes de financement qui seront mis à disposition en cas d'urgence ? Savent-ils quand/si un appel éclair sera lancé ? Comment fonctionne la demande de financement auprès du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) ? Fonds communs ? Autres instruments de financement ?
- Les besoins en ressources humaines supplémentaires sont-ils inclus dans les exigences de financement ?
- Connait-on les mécanismes permettant d'obtenir un soutien capacitaire de renfort de la part du GNC ? Existe-t-il des termes de référence génériques pour les postes clés de coordination du cluster Nutrition ?
- Le personnel du secteur nutritionnel possède-t-il une bonne connaissance des procédures opérationnelles standard simplifiées ou des procédures accélérées permettant de procéder plus rapidement à la reprogrammation, à la mobilisation des ressources humaines, à des procédures financières et administratives simplifiées et à des accords de partenariat ?
- Des points clés de plaidoyer ont-ils été préparés pour mobiliser des ressources pour la nutrition ? La stratégie de diffusion a-t-elle été convenue, y compris la cartographie des principales cibles de plaidoyer ?

6. Étape 6 : regroupement et hiérarchisation des mesures de préparation dans un plan de travail

Tout au long du processus de planification de la PRU, un certain nombre de mesures de préparation ont été identifiées et répertoriées. Les lacunes et les obstacles anticipés susceptibles d'entraver la mise en œuvre rapide de la réponse nutritionnelle précoce ont été documentés et traduits en mesures de préparation.

Cette étape vise donc à passer en revue toutes les mesures de préparation identifiées et, le cas échéant, à préciser leur classification en tant que mesures minimales de préparation pour établir un niveau minimal de préparation ou en tant que mesures de préparation avancées pour un risque spécifique nécessitant un niveau de préparation plus avancé. Élaguer et consolider les mesures de préparation et hiérarchiser les principales mesures minimales de préparation et les principales mesures de préparation avancées au fur et à mesure que la planification de PRU arrive à son terme. Ensuite, **construire un plan de travail des mesures de préparation en utilisant le modèle fourni et insérer son lien dans le tableau de bord de PRU ou utiliser une page séparée pour le plan de travail des mesures de préparation**. Il est important de désigner une entité responsable, de fixer un calendrier et d'estimer le coût de ces mesures de préparation. Définir des mécanismes permettant de contrôler le plan de travail des mesures de

préparation. Des mises à jour régulières sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de préparation peut se faire lors des réunions régulières du cluster/secteur Nutrition.

Quand consolider les mesures de préparation dans un plan de travail ?

- Le plan de travail sur les mesures de préparation peut être élaboré tout au long du processus de planification de la PRU, et/ou réalisé ou affiné au cours de l'étape 6.
- Pour garantir l'intégration de la démarche de PRU dans le travail du cluster Nutrition, au moins pour la mise en place d'un niveau minimal de préparation aux situations d'urgence, un plan de travail des mesures de préparation peut également être mis à jour/entretenu et enrichi régulièrement dans le cadre du travail habituel.

Avec qui consolider les mesures de préparation ?

- En donnant la priorité aux principales mesures de préparation et en élaborant un plan de travail pour ces mêmes mesures de préparation conjointement avec les partenaires du cluster/secteur Nutrition, il est alors possible de maximiser les chances d'atteindre concrètement un niveau de préparation plus élevé.
- Lorsque/si un groupe de travail sur la PRU est créé, il peut être chargé de maintenir et de suivre la mise en œuvre du plan de travail sur les mesures de préparation.

7. Étape 7 : élaboration d'un document portant sur les plans d'urgence adaptés à des risques donnés et perfectionnement du plan d'intervention immédiate

À ce stade du processus, de nombreuses informations ont été collectées grâce à l'utilisation des formulaires en ligne de PRU. Il est utile d'examiner le tableau de bord du plan de PRU, ou si les résultats de l'exercice de planification de PRU ont été compilés dans un document Word (modèle de plan de PRU proposé dans la boîte à outils de PRU du GNC), de transférer les points saillants de la planification de la PRU dans les formulaires en ligne de PRU pour créer le tableau de bord.

Alors que le plan de PRU multirisque est finalisé, il peut être nécessaire d'utiliser certains des éléments de planification pour élaborer un plan d'urgence spécifique à un risque donné ou pour contribuer à un plan d'urgence multisectoriel. Des modèles de plan d'urgence peuvent exister dans le pays (et suivent probablement la même structure que le modèle de plan de PRU).

Dans la plupart des cas, un plan d'urgence utilisé pour la planification multisectorielle à l'échelle du pays ne laissera qu'une place très limitée à chaque cluster/secteur. Par conséquent, le plan de PRU spécifique à la nutrition sera très utile car il suit la même structure mais en détaillant les objectifs, les activités, les mesures immédiates, les cibles, les indicateurs, les exigences de financement, spécifiques à la réponse nutritionnelle.

Au cours de cette dernière étape de la planification, s'assurer que les principales données chiffrées sont finalisées, notamment le nombre de personnes dans le besoin, les cibles, les exigences de financement pour les mesures de préparation et pour la réponse par scénario de planification et dans l'ensemble.

Conseils et recommandations

- S'assurer que le plan de PRU multirisque et les documents du plan d'urgence spécifique aux risques déterminés décrivent la manière dont la redevabilité envers les populations affectées et les thèmes transversaux clés ont été intégrés.
- Une fois de plus, planifier la façon dont ces plans peuvent devenir un amendement à un plan gouvernemental existant, ou être utilisés pour informer la programmation à long terme, afin de renforcer le lien entre humanitaire et développement.
- Une fois de plus, s'assurer que l'ensemble des interventions d'urgence multisectorielles est planifié et fait partie de ces plans, sans oublier l'élément requis pour permettre l'utilisation de l'assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat.

Insérer les chiffres clés définitifs et ajouter un lien vers tout document de plan d'urgence spécifique à un risque donné dans le [formulaire en ligne de PRU](#) et le [tableau de bord](#).

8. Étape 8 : planification des étapes suivantes : mobilisation des ressources et plaidoyer

En tant que cluster/secteur Nutrition, convenir collectivement des prochaines étapes pour partager et diffuser le plan de PRU nutritionnelle avec les parties prenantes concernées. Décider comment reproduire et soutenir la planification de la préparation à la réponse aux urgences au niveau infranational dans les zones à risque. Il est recommandé de se mettre d'accord sur les modalités de maintenance du plan de PRU et sur la fréquence de cette mise à jour. Il est utile d'utiliser les résultats de la planification de la PRU (tableau de bord de PRU, documents du plan de PRU et du plan d'urgence, plan de travail des mesures de préparation), en en reprenant les points saillants dans un document de plaidoyer à partager avec les bailleurs de fonds et en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de préparation prioritaires.

Conseils et recommandations

- Il peut être utile d'étudier la possibilité d'organiser avec d'autres clusters un exercice de simulation pour tester le plan de PRU (exercice de simulation sur table).
- Pour renforcer le lien entre humanitaire et développement (HDN), trouver des occasions de partager les résultats du plan de PRU avec les systèmes nationaux de gouvernance dans le domaine de la nutrition (et dans les pays SUN, avec le point focal SUN et la plateforme multisectorielle et multipartite s'il y en a une).

III. Section 3 Annexes :

A. Annexe 1 : glossaire, acronymes et abréviations

Glossaire

Redevabilité envers les populations affectées : l'IASC définit la redevabilité envers les populations affectées comme un engagement actif des organisations humanitaires à utiliser leur pouvoir de manière

Section 2 – Ressources clés

- Listes de contrôle du GNC pour la coordination de la nutrition et la gestion de l'information, proposées dans les deux boîtes à outils correspondantes.
- Outil d'analyse des besoins humanitaires du GNC
- Outil de cartographie des capacités et outil d'analyse des lacunes du GNC
- Fiche de conseils du GNC pour intégrer les thèmes transversaux dans l'aperçu des besoins humanitaires/le plan d'intervention humanitaire
- Modèle de plan de PRU du GNC
- Formulaire en ligne de PRU

responsable en tenant compte des personnes qu'elles cherchent à aider, en leur rendant des comptes et en étant tenues de rendre des comptes.

Mesures d'anticipation : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) définit les mesures humanitaires d'anticipation comme des actions entreprises en amont d'une situation de crise, avant le choc ou son point d'impact maximal. Par conséquent, une mesure d'anticipation impose d'agir par défaut lorsque les risques, et non les besoins, augmentent. Le Pôle d'anticipation (Anticipatory Hub) définit les mesures d'anticipation comme une approche innovante qui associe systématiquement les alertes précoces à des mesures conçues pour protéger les familles et leurs biens en amont d'un danger.

Planification d'urgence : la planification des mesures d'urgence consiste à se préparer et à prendre des dispositions à l'avance afin de pouvoir réagir de manière opportune, efficace et appropriée. Il s'agit d'un processus de gestion qui analyse les risques de catastrophe, prévoit des scénarios de conditions d'urgence ou d'événements dangereux possibles, et permet aux acteurs clés d'envisager, d'anticiper, de planifier des plans d'action avec des rôles et des ressources institutionnels, des processus informationnels et des dispositions opérationnelles clairement identifiés, et de résoudre les problèmes qui peuvent survenir lors d'une catastrophe. Si un plan de PRU tient compte du caractère multirisque d'une situation d'urgence et comprend des dispositions de planification pour différents scénarios de crise possibles, un plan d'urgence quant à lui est propre à un risque précis. Ainsi, un plan de PRU multirisque peut comprendre plusieurs plans d'urgence, par exemple un plan d'urgence pour les inondations, un plan d'urgence pour la sécheresse, etc.

Risque de catastrophe : le Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) explique que le risque de catastrophe correspond à la probabilité de pertes en vies humaines, de blessures ou de destructions et de dommages dus à une catastrophe dans un laps de temps donné. La définition du « risque de catastrophe » renvoie à la notion d'événements dangereux et de catastrophes en tant que résultat de conditions dans lesquelles le risque est présent en permanence. Le risque de catastrophe est largement reconnu comme la conséquence de l'interaction entre un danger et les caractéristiques qui fragilisent et exposent les personnes et les lieux.

Préparation à la réponse aux urgences : le Comité permanent interorganisations (IASC) définit la préparation à la réponse aux urgences (PRU) comme une approche visant à optimiser le nombre et la cadence des prestations d'aide critique fournies immédiatement après la survenue d'une situation d'urgence humanitaire. La démarche de PRU et son processus de planification inhérent permettent au système humanitaire international d'adopter une approche proactive de la préparation aux situations d'urgence.

Danger (aléa) : le Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) définit un danger (ou aléa) comme un processus, un phénomène ou une activité humaine qui peut engendrer des pertes de vie humaine, des blessures ou d'autres incidences sanitaires, des dommages matériels, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Les dangers (ou aléas) sont souvent classés selon qu'ils sont naturels (parfois qualifiés de physiques) ou technologiques (parfois qualifiés d'artificiels ou d'induits par l'homme).

Atténuation : l'atténuation consiste à réduire la gravité des dommages humains et matériels causés par la catastrophe. L'UNDRR définit l'atténuation comme la diminution ou la minimisation des impacts négatifs d'un événement dangereux.

État de préparation (ou préparation) : l'expression « état de préparation » ou le terme « préparation » est employé pour faire référence à la préparation aux situations d'urgence. L'UNDRR définit la préparation (ou l'état de préparation) comme la connaissance et les capacités acquises par les gouvernements, les organisations spécialisées dans l'intervention et le relèvement, les communautés et les particuliers pour anticiper, réagir et se remettre efficacement des effets de catastrophes probables, imminentes ou actuelles.

Mesures de préparation : l'UNDRR explique que les mesures de préparation sont mises en œuvre dans le contexte de la gestion des risques de catastrophe et visent à mettre en place les capacités nécessaires pour gérer efficacement tous les types de situations d'urgence et parvenir à des transitions ordonnées entre la phase de réponse et la phase de rétablissement durable.

Prévention : la prévention consiste à s'assurer que l'action humaine ou les phénomènes naturels n'engendrent pas de catastrophe ou de situation d'urgence. L'UNDRR définit la prévention comme des activités et des mesures visant à éviter les risques de catastrophe existants et émergents.

Réactivité (capacité de réaction, capacité à intervenir) : lorsqu'il est associé à la préparation, le terme « réactivité » décrit la capacité à réagir rapidement et de manière appropriée en cas de besoin. Dans la gestion des urgences, la capacité à intervenir (ou réactivité) est une dernière dimension exhaustive de l'état de préparation. En d'autres termes, une fois que vous avez atteint un certain niveau de préparation, vous pouvez être prêt.

Résilience : l'UNDRR définit la résilience dans le contexte des risques de catastrophe comme la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux dangers (ou aléas) à résister aux effets d'un aléa de manière opportune et efficace, à les assimiler, à en tenir compte, à s'adapter, à se transformer et à récupérer en définitive, ce qui inclut la préservation et la restauration de ses structures et de ses fonctions de base essentielles grâce à la gestion des risques.

Acronymes et abréviations

4W : matrice MEOA – Moment : quand ?, Endroit : où ?, Objet : quoi ?, Acteurs : qui ?
AA : mesure d'anticipation (sigle anglais d'« anticipatory action »)
AAP : redevabilité envers les populations affectées (sigle anglais d'« Accountability to Affected Populations »)
ANJE : alimentation du nourrisson et du jeune enfant
CH : coordonnateur/coordonnatrice de l'aide humanitaire
CLA : agence chef de file sectorielle (sigle anglais de « Cluster Lead Agency »)
CPH : cycle de programme humanitaire
CR : coordonnateur résident ou coordonnatrice résidente
CVA : transferts monétaires (assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat)
DPE : développement de la petite enfance
EHA : eau, hygiène et assainissement
EHP : équipe humanitaire de pays
GCS : groupe consultatif stratégique
GI : gestion de l'information
GNC : Cluster Nutrition Global (Cluster mondial de la nutrition)
GTT : groupe de travail technique
HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HDN : lien entre humanitaire et développement (sigle anglais de « Humanitarian Development Nexus »)
HNO : aperçu des besoins humanitaires
HRP : plan d'intervention humanitaire (sigle anglais de « Humanitarian Response Plan »)
IASC : Comité permanent interorganisations
MMP : mesure minimale de préparation
MPA : mesure de préparation avancée
NCC : coordonnateur/coordonnatrice du cluster Nutrition
NiE : nutrition en situation d'urgence (acronyme anglais de « Nutrition in Emergencies »)
OCHA : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD : objectif de développement durable
ONG : organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPH : organisation de personnes handicapées
OS : objectif stratégique
OSC : organisation de la société civile
PAM : Programme alimentaire mondial
PB : périmètre brachial
PBI : principaux besoins immédiats
PCMA : prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë
PEAS : protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PiN : personne dans le besoin (acronyme anglais de « person in need »)
POS : procédures opérationnelles standard
PPRE : ensemble de mesures de préparation aux situations d'urgence concernant les réfugiés (sigle anglais de « Preparedness Package for Refugee Emergencies »)
PRU : préparation à la réponse aux urgences
PU : plan d'urgence
RH : ressources humaines

SUN : [Mouvement pour le] renforcement de la nutrition

TdR : termes de référence

UNDRR : Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

B. Annexe 2 : initiative relative aux mesures d'anticipation

Les mesures d'anticipation sont un ensemble d'activités préventives mises en œuvre deux à trois mois avant le pic attendu des besoins pour une situation d'urgence à évolution lente. Pour les crises à déclenchement rapide, l'anticipation se compte plutôt en jours. L'initiative des mesures d'anticipation vise à définir des facteurs déclencheurs plus rigoureux fondés sur des prévisions, à définir des mesures susceptibles de prévenir ou d'atténuer l'impact d'une urgence prévisible et, surtout, à convenir à l'avance de modalités de financement pour la mise en œuvre des mesures d'anticipation lorsque les seuils de déclenchement sont atteints. En tant que telles, les mesures d'anticipation peuvent être considérées comme une passerelle entre la réduction des risques de catastrophes et la planification de la préparation aux interventions d'urgence si elle s'inscrit dans un calendrier général de préparation (figure 1).

Les mesures d'anticipation étant des interventions préventives mises en œuvre des semaines ou des mois avant la crise, leur mise en œuvre doit être soigneusement préparée. Des exemples de mesures d'anticipation pertinentes pour la nutrition sont proposés ci-après. Voir également l'étape 1 sur l'analyse et la surveillance des risques du processus de planification de la PRU.

Exemples de mesures d'anticipation pertinentes pour la nutrition, c'est-à-dire des interventions visant à prévenir la détérioration de l'état nutritionnel des personnes vulnérables, à mettre en œuvre avant un choc prévu, avant un pic attendu de malnutrition aiguë, en fonction des contextes :

- Interventions basées sur des transferts monétaires tenant compte de la nutrition lorsque cette approche peut faciliter l'accès aux aliments nutritifs disponibles – voir la note d'orientation du GNC sur l'utilisation d'une assistance en espèces et sous forme de bons d'achat pour obtenir des résultats en matière de nutrition dans les situations d'urgence
- Liens avec des régimes de protection sociale ou des filets de sécurité sensibles aux chocs et à la nutrition.
- Intensification de la communication sur le changement de comportement et des stratégies visant à améliorer les pratiques relevant du domaine de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (où les aliments nutritifs sont disponibles en qualité et en quantité et abordables), à promouvoir des pratiques adéquates de soins aux enfants, des comportements de recherche de santé ; ou intensification des conseils sur les messages clés concernant l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, l'amélioration du système d'assainissement et de l'hygiène, etc.
- Distribution préventive et générale de micronutriments, de suppléments nutritifs à base de lipides, éventuellement en combinaison avec les transferts monétaires en espèces.

Il est recommandé de se coordonner avec d'autres clusters/secteurs lors de la conception des mesures d'anticipation afin de favoriser la collaboration intersectorielle et de découvrir comment d'autres clusters intègrent la protection, le genre et l'inclusion dans leurs initiatives de mesures d'anticipation.

C. Annexe 3 : intégration de thèmes transversaux à la démarche de PRU

La communauté humanitaire internationale s'est engagée à accélérer les progrès vers l'autonomisation des acteurs locaux et la participation des parties prenantes nationales et locales à la prise de décision et à l'accès aux fonds avec des procédures simplifiées pour le respect de la diligence raisonnable et la gestion des risques afin de permettre la réalisation de mesures humanitaires décentralisées menées à l'échelon local. Il est fortement recommandé d'impliquer les parties prenantes nationales et locales dans toutes les étapes de la préparation, d'encourager les partenariats avec les organisations locales de la société civile et avec les communautés affectées par la crise.

En outre, étant donné que la malnutrition, l'inégalité de genre et les violences basées sur le genre (VBG) sont souvent liées et exacerbées en période de crise, les dynamiques et les risques liés au genre doivent être anticipés et pris en considération lors de l'exercice de planification de la PRU. De nombreuses orientations pratiques ont été élaborées, notamment par le cluster Protection, sur la manière d'intégrer le genre dans le travail d'autres clusters/secteurs et le présent guide sur la PRU présentera des recommandations clés pour atténuer et traiter les risques liés aux violences basées sur le genre dans le cadre de la PRU nutritionnelle. Il convient également de tenir compte de la

dimension de genre dans les efforts de localisation et d'encourager les partenariats avec la société civile et les organisations dirigées par des femmes.

Ces dernières années, des efforts plus ciblés sur l'inclusion des besoins des personnes handicapées ont été réalisés, notamment l'élaboration des Directives de l'IASC sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et des Normes minimales de Sphère pour l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire. Par conséquent, le guide de la PRU soulignera également les aspects importants à prendre en compte en ce qui concerne la vulnérabilité accrue des personnes handicapées, leurs besoins nutritionnels spécifiques en période de crise et anticipera les obstacles qu'elles peuvent rencontrer dans l'accès à l'aide humanitaire et aux interventions nutritionnelles ainsi que leur rôle en tant qu'acteurs de la réponse (y compris par le biais d'organisations représentatives des personnes handicapées). Les recommandations de l'UNICEF/Handicap International indiquent les mesures qui renforcent l'inclusivité des interventions nutritionnelles pour les enfants et les adolescents handicapés dans toutes les phases du cycle du programme d'action humanitaire. Par exemple, une première étape consiste à identifier et à nouer des partenariats avec des organisations locales de personnes handicapées (OPH) et d'autres acteurs du handicap.

Il est également recommandé d'inclure le développement de la petite enfance (DPE) et le développement et la participation des adolescents dans toutes les étapes de la planification de la PRU. Les données scientifiques indiquent que les plus jeunes enfants (de la conception à 8 ans) sont les plus susceptibles en cas de situation d'urgence de souffrir de conséquences négatives tout au long de leur vie, parce qu'ils se trouvent à un stade de développement cérébral maximal qui peut être perturbé par un traumatisme. Les principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants (CCC [en français]) reprennent 3 éléments du développement de la petite enfance à prendre en considération : fourniture de services multisectoriels, soutien aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants, et renforcement des capacités des professionnels et des partenaires.

D. Annexe 4 : préparer les clusters Nutrition à l'utilisation des transferts monétaires (assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat)

L'aide en nature, l'aide en espèces, l'aide sous forme de bons d'achat et de services sont des modalités de mise en œuvre des programmes qui doivent être prises en compte de la même manière lors de la planification et de la conception des mesures de préparation aux situations d'urgence. Les mesures de préparation actuelles des clusters sont encore largement axées sur la fourniture de services et de biens en nature. L'assistance sous forme d'espèces et de bons d'achats (transferts monétaires) nécessite des mesures de préparation spécifiques, basées sur des scénarios de crise identifiée, comme décrit dans la note d'orientation détaillée sur l'utilisation des transferts monétaires pour améliorer les résultats nutritionnels. Les étapes clés résumées ci-dessous doivent être examinées avant la crise et les évaluations et les dispositions pertinentes doivent être effectuées et planifiées avant la crise également.

Il est souhaitable que les mesures de préparation de l'assistance par transferts monétaires à l'échelon du secteur soient planifiées et conçues en étroite collaboration avec le groupe de travail sur les transferts monétaires, les autres clusters et le groupe de coordination intercluster.

1. Évaluer l’opportunité et la faisabilité de l’assistance par transferts monétaires (en collaboration avec le groupe de travail étudiant cette question et d’autres secteurs) afin d’identifier les options préliminaires du programme.

Fonctionnement du système des marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les marchés pour : les aliments nutritifs, l’eau, les articles d’hygiène, les articles de cuisine, les services de transport. • Outils : <u>Guide de l’analyse de marché pré-crise</u> et <u>Guide d’analyse des marchés du CICR</u>.
Acceptation des modalités de transfert monétaire par les communautés, le gouvernement et les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer ce qui est politiquement possible du point de vue des bailleurs de fonds et des autorités, ainsi que les préférences des personnes affectées du point de vue de la modalité de mise en œuvre du programme.
Mécanismes de transfert potentiels et capacités des prestataires de services (financiers)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les mécanismes à utiliser en cas de crise : transfert monétaire, bons d’achat en papier, services bancaires (mobiles), téléphones mobiles, bons électroniques. • Évaluer la capacité des prestataires de services financiers et informatiques. • Outil : <u>Guide de prestation de Mercy Corps : Évaluation des possibilités de paiement pour l’aide humanitaire (anglais)</u>.
Évaluation et analyse des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les risques contextuels, programmatiques et institutionnels susceptibles d’entraver la mise en œuvre de l’assistance sous forme d’espèces et de bons d’achat
Évaluation des capacités (partenaires du mécanisme de réaction rapide [MRR] et systèmes nationaux de protection sociale)	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si les capacités pour la mise en œuvre des transferts monétaires existent au sein des organisations partenaires et définir si des capacités et des ressources supplémentaires sont nécessaires et à quel moment.

Lors de la phase de préparation, notamment pendant l’étape d’analyse de la réponse de la planification de PRU, il est recommandé de revoir la directive sur l’utilisation des transferts monétaires (assistance sous forme d’espèces et de bons d’achat) à des fins nutritionnelles pour plus de détails (et la note d’orientation) sur la manière de procéder avec les étapes du tableau ci-dessus. Si les réponses aux questions ci-dessus montrent que les transferts monétaires ne sont pas réalisables d’une manière globale et qu’aucune option de programme viable ne peut être identifiée, il est conseillé aux partenaires du cluster de revenir aux modalités habituelles de fourniture de services et d’apports en nature.

2. Identifier et mettre en place des mécanismes et des procédures (y compris des accords signés avec les partenaires) pour soutenir la mise en œuvre de l’assistance en espèces et en bons d’achat.

Sur la base des options identifiées à l’étape A ci-dessus, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Les besoins de formation en transferts monétaires sont inclus dans les plans de formation des clusters et les capacités des partenaires sont renforcées ;

- Les partenaires du cluster engagent des processus de passation de marchés pour les fournisseurs de services financiers identifiés et des accords-cadres sont signés avec eux. La boîte à outils pour la qualité des programmes du Calp Network propose plusieurs ressources ;
- Le cluster Nutrition assure la coordination interne et avec le groupe de coordination intercluster et le groupe de travail sur les transferts monétaires en espèces, conformément au nouveau modèle de coordination des liquidités, y compris les évaluations conjointes, les liens avec les systèmes nationaux de protection sociale, le ciblage et les montants de transfert.

E. Annexe 5 : premières étapes, activités préliminaires permettant d'établir un niveau minimal de préparation

Dans les pays où un processus de planification de PRU spécifique à la nutrition serait réalisé pour la première fois, de nombreuses activités doivent être menées avant d'entreprendre un exercice de planification de PRU en tant que tel. Il est recommandé d'entreprendre les activités énumérées ci-dessous avant d'organiser un atelier de PRU.

Dans les pays où un plan de PRU existe déjà ou dans les pays où l'approche sectorielle est activée depuis plusieurs années, de nombreuses ressources existent déjà, et le travail préliminaire peut ne pas nécessiter d'examen documentaire détaillé ni de consolidation des données et des informations, mais d'une mise à jour de l'analyse des risques existants et de l'estimation des besoins.

Les activités recommandées avant un exercice de planification de PRU sont les suivantes :

1. Étude documentaire des mécanismes et des plans existants, identification des parties prenantes clés, vue d'ensemble de la situation.

- Cartographier les mécanismes et les plans nationaux d'intervention d'urgence déjà en place dans le pays, y compris ceux dirigés par les autorités, ceux dirigés par l'OCHA, à l'échelle nationale et infranationale. Les plans de PRU propres aux organisations peuvent également être pris en compte pour informer la planification de la préparation à la réponse aux urgences nutritionnelles. Les informations pertinentes peuvent être recueillies dans les plans d'urgence existants ainsi que dans les documents relatifs à l'aperçu des besoins humanitaires et au plan d'intervention humanitaire.
- Examiner toute analyse des risques existants élaborée par les autorités nationales, par une institution de gestion des risques de catastrophe, une institution de recherche, par des agences des Nations Unies, par exemple la plateforme de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF ; par des ONG nationales et internationales.
- Identifier les parties prenantes clés pour s'engager dans le travail de planification de la PRU. Cartographier les parties prenantes au niveau national qui ont/auront un pouvoir de décision en cas d'urgence et peuvent influencer la conception des plans de PRU pour la nutrition, ou approuver le plan de PRU final, ou peuvent être/devenir un instrument de la mise en œuvre du plan. La boîte à outils de plaidoyer du GNC propose un outil pour

cartographier les parties prenantes, il est recommandé d'utiliser cet outil en tant que groupe pour identifier collectivement les parties prenantes pertinentes à impliquer dans la planification de la PRU.

- Examiner tous les bulletins d'alerte précoce disponibles sur les événements à venir ou récurrents (saison des pluies, période électorale, période de récolte, période de soudure, etc.) en consultant par exemple le [site Internet indexant les risques, INFORM](#), l'analyse de l'IPC de l'insécurité alimentaire extrême, le bulletin FEWSNET et les prévisions météorologiques si elles sont disponibles dans le pays (ou équivalent). Pour les catastrophes récurrentes, une liste des zones administratives susceptibles d'être touchées par un aléa donné est disponible (ou peut être consultée auprès d'OCHA ou d'une agence nationale de gestion des risques de catastrophes). Il est également important de passer en revue les données de surveillance des maladies (notamment la diarrhée, la pneumonie et les épidémies pertinentes, par exemple la rougeole, le paludisme, etc).
- Examiner la situation nutritionnelle du pays et s'assurer que les acteurs concernés qui participent au travail de PRU sont conscients de la situation nutritionnelle actuelle/mesurent les vulnérabilités nutritionnelles existantes avant la crise.
- Si l'analyse de la situation nutritionnelle du pays n'est pas à jour ou n'existe pas, utiliser les [Directives pour l'analyse des besoins humanitaires du GNC](#) (voir l'étape comment mener une analyse de la situation nutritionnelle). Préparer les données nutritionnelles et autres données pertinentes (données démographiques ventilées par sexe et par âge, données géographiques, données nutritionnelles spécifiques telles que les enquêtes nutritionnelles, les tendances des hospitalisations pour malnutrition aiguë sévère, l'analyse de la malnutrition aiguë de l'IPC, le système de surveillance nutritionnelle existant) et les consolider et les mettre à disposition pour soutenir l'étape 1 Analyse des risques de la planification de la PRU.

2. Définition d'une méthodologie, quand entreprendre les étapes clés et rassembler les données disponibles.

- Consulter les principales parties prenantes et les partenaires des clusters sur la meilleure façon de s'engager dans la démarche de PRU et préconiser l'utilisation d'une approche mixte, c'est-à-dire l'intégration de la préparation aux urgences nutritionnelles dans le travail quotidien (ou l'utilisation de points d'entrée sélectionnés pour la préparation) en plus d'avoir un processus de planification de PRU autonome ou spécifique ou de passer par des étapes clés de la planification de PRU à des moments clés.
- Les périodes clés dépendront du contexte, certaines recommandations seront décrites à des étapes données et pourraient inclure par exemple :
 - Après la définition du plan d'intervention humanitaire ; ou après l'exercice de suivi des performances de la coordination du cluster concerné lors de l'élaboration du plan de travail du cluster Nutrition, le moment pourrait être

- bien choisi pour lancer le plan de préparation à la réponse aux urgences nutritionnelles.
- Quelques mois avant un choc saisonnier prévisible et attendu (risque moyen à élevé), il est important de s'assurer que le plan d'urgence existant est à jour ou d'entamer un exercice de planification de PRU détaillé s'il n'en existe pas.
 - Dans tous les cas, convenir avec les partenaires d'une méthodologie pour la démarche de PRU, définir un calendrier pour la planification de PRU et/ou convenir d'un délai pour l'examen/la mise à jour des plans existants.
 - Pour identifier les structures de coordination avec lesquelles assurer la liaison, évaluer s'il est nécessaire de créer un groupe de travail propre à la PRU nutritionnelle ou de recourir à un groupe de travail technique existant.
- S'assurer qu'une méthode d'estimation du nombre de personnes dans le besoin et des cibles est convenue entre les partenaires du cluster Nutrition et disposer d'estimations existantes du nombre de personnes dans le besoin et des cibles. Il est fortement recommandé d'évaluer les données nutritionnelles nécessaires et la méthode de calcul du nombre de personnes dans le besoin telle qu'elle est expliquée dans les directives et l'outil de calcul de l'analyse des besoins humanitaires du GNC avant d'entamer le processus de planification de PRU. En outre, il convient de convenir à l'avance d'une méthodologie de calcul des coûts du plan d'intervention et, s'il est basé sur des activités, de disposer d'un coût unitaire actualisé.
 - Le cas échéant, les informations concernant les réfugiés et leur situation particulière doivent également être examinées.
 - Rassembler les informations relatives aux différents groupes affectés (déplacés, rapatriés, communautés d'accueil, minorités spécifiques, etc.), les groupes ayant des besoins spécifiques en période de crise, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées. Résumer les résultats de toutes les évaluations existantes des audits de sécurité, de l'évaluation de la dynamique de genre et de tous les risques de protection associés à la nutrition qui pourraient avoir été déjà identifiés et qui devront être pris en compte pour la conception de la réponse.
 - Mettre à disposition tous les résultats des évaluations de capacité ou des évaluations des besoins d'apprentissage ou toute cartographie des experts en nutrition en situation d'urgence existants et des formations disponibles dans le pays.
 - Recenser les directives et les protocoles relatifs à la nutrition disponibles, les programmes de formation sur la nutrition en situation d'urgence existants, dresser la liste des principales fournitures de nutrition en stock ou s'assurer que la cartographie des stocks existante est à jour.
 - Disposer d'une matrice 4W du cluster Nutrition à jour et disponible.

3. Réfléchir aux situations d'urgence passées, autoévaluer le niveau de préparation à la nutrition et planifier un exercice de planification de PRU si nécessaire.

- Avec les partenaires du cluster Nutrition et les principales parties prenantes, réfléchir aux situations d'urgence antérieures et utiliser les enseignements tirés de ces situations pour examiner les lacunes existantes à combler avant la crise et commencer à anticiper les obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre de la réponse nutritionnelle dans les délais impartis. Résumer les principaux enseignements tirés à prendre en compte au cours du processus de planification de PRU (cela peut être fait au cours d'un exercice de planification de PRU lui-même, lors de la première étape de l'analyse des risques de catastrophe).
- Envisager d'autoévaluer l'état de préparation de votre réponse nutritionnelle au cours de cette phase préliminaire, en utilisant l'outil proposé dans cette boîte à outils, en collaborant avec les partenaires du cluster Nutrition et les principales parties prenantes pour les sensibiliser aux avantages de la préparation à la réponse aux urgences. Cela constitue une occasion de réfléchir et d'anticiper sur ce qui pourrait être une feuille de route pour renforcer la préparation aux urgences nutritionnelles dans le pays (ou dans une province sujette aux situations d'urgence). Cette démarche peut contribuer à définir collectivement comment progresser d'une faible préparation à la réponse à une préparation plus avancée à la réponse nutritionnelle (peut être réalisée une fois par an pour contrôler le niveau de préparation).
- Planifier l'organisation d'un atelier de planification de PRU avec les partenaires du cluster Nutrition et identifier qui, parmi les partenaires, jouera un rôle actif et cofacilitera certaines séances de l'atelier. Démarrer l'examen des supports de l'ensemble des ateliers du GNC sur la PRU à l'échelle nationale et de ses outils.
- S'assurer que les acteurs clés impliqués dans la planification de PRU se familiarisent avec le guide détaillé étape par étape de la préparation à la réponse aux urgences et les outils fournis par le GNC.
- Identifier toutes les compétences ayant trait à la nutrition en situation d'urgence ou les notions liées à la PRU qui pourraient être acquises ou renforcées avant l'exercice de planification de PRU en utilisant la plateforme GNC Learn. Encourager les futurs participants à l'atelier sur la PRU à suivre certains des modules de formation en ligne comme prérequis d'apprentissage avant de participer à un atelier sur la PRU – présenter cela comme une approche de formation mixte. Par exemple, les futurs participants à l'atelier sur la PRU devront suivre le module de formation en ligne « Introduction à la PRU » ou des modules sur les principes et les normes humanitaires, la redevabilité envers les populations affectées, etc. du canal d'apprentissage UNICEF NiE car ces notions sont censées être connues et ne seront pas abordées au cours de l'atelier sur la PRU.
- Avant d'organiser un atelier sur la PRU, préciser les objectifs de la PRU, passer en revue les outils génériques de l'atelier sur la PRU, la liste de contrôle pré-atelier, l'ordre du jour préparatoire à l'atelier, les guides de l'animateur, etc. et ajuster le programme générique de l'atelier sur la PRU, les présentations génériques PowerPoint et le travail de groupe pour les adapter aux besoins/contextes spécifiques du pays. De même, contextualiser tous les outils de PRU pour faciliter la planification de la PRU spécifique à votre pays. Voir la liste de contrôle préparatoire à l'atelier sur la PRU incluse dans le module.

- Commencer à remplir le [formulaire en ligne de PRU](#) comprenant une vue d'ensemble de la situation du pays, la situation nutritionnelle, l'accord sur le processus de PRU et les responsabilités, et les résultats des enseignements tirés des urgences précédentes.

F. Annexe 6 : échelles de classement des risques et des types de dangers

Tableau 1 : Échelles d'impact et de probabilité. Extrait des directives de PRU de l'IASC

Incidence	Probabilité
<p>Négligeable (1) Impact humanitaire supplémentaire mineur. Le gouvernement a les capacités de faire face à la situation.</p>	<p>Très peu probable (1) La probabilité que cet événement se produise pendant l'année en cours est de 0 à 5 %. Il a donc très peu de chance de survenir. Par exemple : dangers saisonniers survenus une fois ou moins d'une fois au cours des 20 dernières années.</p>
<p>Mineur (2) Impact humanitaire supplémentaire mineur. Les ressources interagences actuellement dans le pays suffisent à répondre aux besoins dépassant les capacités du gouvernement.</p>	<p>Peu probable (2) La probabilité que l'événement se produise pendant l'année en cours est faible, de 5 à 15 %, par exemple les risques saisonniers qui se sont produits une à trois fois au cours des vingt dernières années.</p>
<p>Modéré (3) Impact humanitaire supplémentaire modéré. Des ressources supplémentaires à hauteur de 30 % de celles engagées dans les opérations en cours sont nécessaires pour couvrir les besoins dépassant les capacités du gouvernement. Aucun soutien régional exigé.</p>	<p>Modérément probable (3) La probabilité que l'événement se produise pendant l'année en cours est comprise entre 15 et 30 %, par exemple les risques saisonniers qui se sont produits deux ou trois fois au cours des dix dernières années ou une ou deux fois au cours des cinq dernières années.</p>
<p>Grave (4) Impact humanitaire supplémentaire significatif. Des ressources supplémentaires à hauteur de 50 % de celles engagées dans les opérations en cours sont nécessaires pour couvrir les besoins dépassant les capacités du gouvernement. Soutien régional exigé.</p>	<p>Probable (4) La probabilité que l'événement se produise au cours de l'année est importante, de 30 à 50 %, par exemple, les risques saisonniers qui se sont produits tous les deux ou trois ans ou au moins deux fois au cours des cinq dernières années.</p>
<p>Critique (5) Impact humanitaire supplémentaire immense. Des ressources supplémentaires à hauteur de 80 % de celles engagées dans les opérations en cours sont nécessaires pour couvrir les besoins dépassant les capacités du gouvernement. Urgence de niveau 3</p>	<p>Très probable (5) La probabilité que cet événement se produise au cours de l'année est supérieure à 50 %. Par exemple : dangers saisonniers déjà survenus trois fois ou plus au cours des cinq dernières années, ou cinq fois ou plus au cours des dix dernières années.</p>

Pour chacun de ces types de dangers, il existe une manière différente de déterminer si et quand une mesure supplémentaire est nécessaire.

Les dangers saisonniers, tels que les inondations, les cyclones et la sécheresse, les récoltes unimodales ou bimodales et les saisons creuses, qui présentent un risque à des moments réguliers et prévisibles de l'année.

Les dangers évolutifs, tels que les conflits armés, les violations graves des droits humains, les risques économiques ou politiques et les pandémies. Le risque que ces dangers représentent change de façon irrégulière au fil du temps.

Les aléas statiques, tels que les tremblements de terre, les volcans et les tsunamis, présentent le même niveau de risque tout le temps. Les dangers statiques sont uniques en ce sens que le moment où ils se produisent est impossible à prévoir.

Conseils et recommandations – se concentrer sur les dangers saisonniers

Les aléas saisonniers ont un cycle régulier, comme les inondations, les cyclones et les sécheresses, qui posent un risque à des moments réguliers et prévisibles de l'année. Il est essentiel de garder ces risques saisonniers à l'esprit lorsqu'il s'agit d'anticiper les facteurs contribuant à une détérioration de la situation nutritionnelle. Dans certains contextes, la malnutrition aiguë peut suivre des schémas de fluctuation similaires à ceux des risques saisonniers. Comme indiqué dans les directives de PRU de l'IASC, dans le cas de ces risques saisonniers de niveau moyen à élevé, l'objectif principal est de s'assurer que les mesures de préparation avancées sont mises en œuvre et que des plans d'urgence (PU) sont mis à jour avant le déclenchement du danger saisonnier/programmé.

Il est essentiel de fixer une « date d'action » deux à trois mois avant le début de l'événement saisonnier (moment prévu où les besoins seront par conséquent les plus importants), et pour chaque danger saisonnier classé 10 ou plus sur la carte des risques. Cette « date d'action » doit concorder avec les plans des autorités nationales, le cas échéant. La date d'action est un jour prédéfini à partir duquel les mesures de préparation avancées et les plans d'urgence doivent être mis en œuvre ou révisés. C'est également l'occasion de faire le lien avec l'initiative relative aux mesures d'anticipation menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans certains pays, qui consiste à mettre en œuvre des mesures préventives avant l'apparition du choc afin d'en atténuer les conséquences humanitaires.

Pour les dangers évolutifs tels que les conflits armés ou les aléas économiques, consulter les [recommandations pour la préparation à la réponse aux urgences de l'IASC de 2015](#) pour une liste d'indicateurs génériques.

Liste proposée de mesures génériques de préparation

Il est recommandé de mettre en place un dispositif élémentaire permettant de garantir un niveau minimal de préparation aux situations d'urgence en intégrant les mesures minimales de préparation (MMP) aux activités régulières et tout au long du cycle du programme.

Dans les pays où des dangers spécifiques posent un risque de catastrophe croissant, il est important de passer à un niveau de préparation plus avancé, de suivre un processus de planification de PRU détaillé et d'entreprendre des **mesures de préparation avancées**, y compris l'élaboration de plans d'urgence spécifiques à un risque donné.

Le tableau ci-dessous propose une liste des mesures génériques de préparation pour chaque étape du processus de planification de la PRU. Bien que les mesures minimales de préparation ne soient pas propres à un risque particulier, les **mesures de préparation avancées (en rouge foncé)** sont destinées à un scénario de risque de catastrophe, qui prévoit une gravité moyenne à élevée.

Ces mesures génériques de préparation sont destinées à guider la planification de la PRU et les pays qui entreprennent un exercice de planification de PRU peuvent concevoir leurs propres mesures de préparation adaptées à leur contexte et à leurs besoins locaux. Les mesures de préparation classées par ordre de priorité sont ensuite utilisées pour élaborer un plan de travail de préparation (voir l'étape 6 et le modèle de plan de travail ici) comprenant un calendrier et une entité responsable du suivi de la mise en œuvre des mesures de préparation choisies.

1. Analyse et surveillance des risques		
1.1 Identification et hiérarchisation des dangers		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations ou exemples
111	Examiner tous les bulletins d'alerte précoce disponibles sur les événements à venir ou récurrents (saison des pluies, période électorale, période de récolte, période de soudure, etc.), ou tout système national de surveillance des maladies	site Internet INFORM indexant les risques, l'analyse de l'IPC de l'insécurité alimentaire extrême , les bulletins FEWSNET et les prévisions météorologiques
112	Préparer un résumé de la situation nutritionnelle actuelle et des vulnérabilités nutritionnelles existantes avant la crise (situation de référence), résumer toute analyse des besoins spécifiques en matière de nutrition déjà identifiée.	Doit être disponible dans le pays
113	Préparer les données nutritionnelles et autres données pertinentes (données démographiques ventilées par sexe et par âge, données géographiques, données nutritionnelles spécifiques telles que les enquêtes nutritionnelles, les tendances des hospitalisations pour malnutrition aiguë sévère, l'analyse de la malnutrition aiguë de l'IPC, le système de surveillance nutritionnelle existant)	Directives du GNC pour l'analyse des besoins humanitaires en matière de nutrition
114	Identifier les principaux risques et les classer en fonction de leur probabilité et de leur impact, résumer les résultats de l'analyse des risques, procéder régulièrement à une analyse des risques.	Formulaire en ligne de PRU du GNC

115	Triangler les résultats de l'analyse des risques avec d'autres clusters/secteurs (notamment le cluster Protection, la zone de responsabilités pour le genre, les clusters Santé, Eau, hygiène, assainissement, etc.)	
116	Définir des mesures préventives ou des mesures d'anticipation à mettre en œuvre avant la crise pour atténuer les conséquences d'une catastrophe	Boîte à outils des mesures d'anticipation
1.2 Surveillance des risques		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations/exemples
121	Passer en revue les mécanismes de suivi des risques existants, ainsi que les indicateurs de suivi utilisés par d'autres clusters/secteurs.	Disponible dans le pays
122	Désigner une entité spécialisée et un mécanisme pour surveiller les risques et communiquer ou alerter en cas d'anomalie ou de changement dans la trajectoire des risques.	Formulaire en ligne de PRU du GNC (n° 2)
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
123	Pour les indicateurs de suivi des risques modérés à élevés, prédéfinir des seuils qui, une fois atteints, doivent déclencher des mesures précoces et un niveau de préparation plus avancé.	Formulaire en ligne de PRU du GNC
124	Convenir du calendrier et de la fréquence de cette surveillance, qui peuvent dépendre du type de risque (saisonnier, évolutif, statique). Convenir également d'une entité responsable.	Formulaire en ligne de PRU du GNC
2. Élaboration d'un scénario		
2.1 Prévoir l'impact et les conséquences humanitaires		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations/exemples
211	Passer en revue les stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe existants, les plans de préparation à la réponse aux urgences (PRU) existants, les plans d'urgence existants, les plans de PRU propres à chaque organisation	Doit être disponible dans le pays
212	Rassembler et résumer les informations existantes issues de l'aperçu des besoins humanitaires et du plan d'intervention humanitaire ou figurant dans les plans d'intervention existants.	Doit être disponible dans le pays
213	Réfléchir aux situations d'urgence antérieures/utiliser les enseignements tirés des situations d'urgence antérieures pour évaluer les lacunes ou les obstacles identifiés dans la fourniture d'une réponse dans les délais impartis	Doit être disponible dans le pays
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
214	Pour chaque risque modéré à élevé, définir un ensemble d'hypothèses, anticiper sur un enchaînement plausible d'événements, sur les facteurs aggravants, sur la tournure que prendra la situation et déduire l'impact et les conséquences humanitaires, prévoir la durée de la crise	Formulaire en ligne de PRU du GNC

215	Élaborer un scénario axé sur les principaux points de la crise prévue, y compris les zones touchées et les groupes de population affectés. Anticiper le scénario le plus optimiste et le scénario le plus pessimiste.	Formulaire en ligne de PRU du GNC
2.2 Estimation du nombre de personnes dans le besoin		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations/exemples
221	Consulter toutes listes disponibles des zones administratives susceptibles d'être touchées par un aléa donné	Doit être disponible dans le pays, consultable auprès de l'agence nationale de gestion des risques de catastrophe ou de l'OCHA.
222	Accéder à toutes les données démographiques disponibles relatives aux différents groupes affectés (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriés, communautés hôtes, minorités spécifiques, etc.), groupes ayant des besoins spécifiques, y compris les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap.	Agence nationale de gestion des risques de catastrophe ou OCHA
223	S'assurer qu'une méthode d'estimation du nombre de personnes dans le besoin et des cibles est convenue entre les partenaires du cluster Nutrition et disposer d'estimations existantes du nombre de personnes dans le besoin et des cibles.	Directives pour l'analyse des besoins humanitaires du GNC et outil de calcul
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
224	Calculer le nombre de personnes dans le besoin (PiN) pour chaque scénario (ce nombre diffère selon les risques) et pour la durée de la crise	Formulaire en ligne de PRU du GNC
225	Pour commencer à anticiper les principaux besoins immédiats et prévoir les estimations cibles	Formulaire en ligne de PRU du GNC
3. Cartographie des capacités existantes		
3.1 Coordination		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations/exemples
311	Cartographier les mécanismes nationaux existants qui guident la planification des interventions d'urgence dans les structures nationales et humanitaires en place pour la coordination, identifier les structures de coordination existantes avec lesquelles assurer la liaison, évaluer si un groupe de travail spécifique sur la PRU nutritionnelle doit être créé ou si un groupe de travail technique existant peut être utilisé	Utiliser le formulaire en ligne de PRU du GNC pour documenter la cartographie des mécanismes existants
312	Cartographier les parties prenantes qui ont ou auront un pouvoir de décision en cas d'urgence et qui peuvent influencer la conception des plans de PRU pour la nutrition et choisir les principaux acteurs pertinents à impliquer dans la démarche de PRU, y compris les premiers intervenants locaux potentiels.	La boîte à outils de plaidoyer du GNC propose un outil pour cartographier les parties prenantes
313	Consulter les principales parties prenantes et les partenaires du cluster Nutrition sur la meilleure façon de s'engager dans la démarche de PRU et convenir d'une méthodologie pour le plan de PRU.	À faire dans le cadre des travaux du cluster/secteur Nutrition

314	Revoir les rôles et les responsabilités pour la coordination de la réponse nutritionnelle, le rôle du groupe consultatif stratégique, dresser la liste des groupes de travail technique existants et mettre à jour les termes de référence	Utiliser la liste de contrôle du GNC pour la coordination, tirée de la boîte à outils Coordination
315	Cartographier le personnel actuel impliqué dans la coordination du cluster Nutrition	<u>Outil de cartographie des capacités du GNC</u>
316	Dans les pays SUN, cartographier les réseaux SUN (ONU Nutrition, réseau de donateurs SUN, alliance de la société civile SUN, réseau d'entreprises SUN, universités, parlementaires, etc.)	<u>Site Internet du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN)</u>
317	Dans les pays SUN, rechercher les synergies pertinentes et établir une collaboration avec les systèmes nationaux de gouvernance de la nutrition (point focal SUN et/ou plateforme multisectorielle et multipartite) afin de faire le lien entre l'action humanitaire et le travail de développement.	
3.2 Gestion de l'information		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
321	Passer en revue les mécanismes et les outils existants utilisés pour la gestion de l'information, y compris les outils de cartographie des capacités, la matrice 4W, etc.	<u>Boîte à outils de coordination et la boîte à outils de gestion de l'information et sa liste de contrôle</u> où vous trouverez des liens vers des outils utiles tels que : <ul style="list-style-type: none"> • <u>modèle de matrice 4W</u> • <u>Outil de cartographie des capacités du GNC (fichier Excel ou formulaire Kobo)</u>
322	Cartographier le personnel actuel impliqué dans la gestion de l'information du cluster Nutrition	
3.3 Évaluations des besoins		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
331	Examiner les méthodologies existantes pour les évaluations nutritionnelles rapides (pour l'évaluation des besoins, le dépistage rapide du périmètre brachial, pour des enquêtes SMART rapides, etc.)	Boîte à outils de gestion de l'information du GNC
332	Vérifier si les questions de nutrition sont intégrées à la méthodologie existante d'évaluation des besoins multisectoriels	
333	Cartographier le personnel actuel impliqué dans les évaluations du cluster Nutrition (ou ayant reçu une formation préalable dans ce domaine)	<u>Outil de cartographie des capacités du GNC (fichier Excel ou formulaire Kobo)</u>
3.4 Fourniture de la réponse		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
341	Cartographier les partenaires nutritionnels et la réponse en cours, c'est-à-dire disposer d'une matrice 4W du cluster Nutrition actualisée et disponible (au niveau national et infranational, là où il y a des risques)	<u>modèle de matrice 4W du GNC</u>
342	Disposer d'un outil de cartographie des stocks, pour répertorier les principales fournitures de nutrition en	<u>Outil de cartographie des capacités du GNC (fichier Excel ou formulaire Kobo)</u>

	stock ou pour s'assurer que la cartographie des stocks de fournitures de nutrition existante est à jour.	
343	Revoir et résumer les résultats des évaluations des capacités en matière de nutrition en situation d'urgence ou des évaluations des besoins d'apprentissage ou toute cartographie du pool existant de spécialistes de la nutrition en situation d'urgence et de la formation disponible dans le pays ou toute cartographie de la capacité des partenaires à distribuer de l'argent liquide, éventuellement en collaboration avec le groupe de travail sur les transferts monétaires en espèces et d'autres secteurs clés.	
344	Recenser les directives et les protocoles relatifs à la nutrition disponibles, les programmes de formation sur la nutrition en situation d'urgence existants	
345	Veiller à ce que le personnel des partenaires du cluster/secteur Nutrition soit sensibilisé aux questions fondamentales liées au genre, aux violences basées sur le genre et à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris à la connaissance des voies d'orientation pour les victimes fréquentant les services de nutrition.	Directives relatives à l'intégration des interventions de lutte contre les violences basées sur le genre dans l'action humanitaire
3.5. Financement		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
351	Le cluster/secteur Nutrition a défini une méthodologie de calcul des coûts pour le plan d'intervention nutritionnelle et, si une réponse nutritionnelle est déjà en cours, les besoins et les lacunes en matière de financement sont mis à jour	Module 3.2.1 sur la plateforme de formation en ligne GNC Learn
352	Un dialogue est établi régulièrement avec les bailleurs de fonds et les éventuelles sources de financement supplémentaires sont étudiées à l'avance	
353	Les partenaires de la nutrition sont informés des mécanismes de financement qui seront mis à leur disposition en cas d'urgence et de la manière dont ces instruments de financement seront utilisés	Page Internet de l'OCHA sur le financement humanitaire
4. Analyse de la réponse et planification des interventions précoces		
4.1 Évaluations avant la crise		
411	Mesures minimales de préparation	Outils/recommandations
412	Passer en revue et résumer les résultats de toutes les évaluations existantes des audits de sécurité, de l'évaluation de la dynamique de genre et de tous les risques de protection associés à la nutrition qui pourraient avoir été déjà identifiés et qui devront être pris en compte pour la conception de la réponse	

413	Consulter les communautés locales sur les normes et les pratiques en matière de genre relatives à la nutrition, évaluer les obstacles à l'accès aux services de nutrition en cas d'urgence pour les groupes vulnérables et les groupes présentant des vulnérabilités et des besoins spécifiques	
414	Évaluer les risques associés aux violences basées sur le genre et la sécurité physique des groupes affectés, notamment des filles et des femmes lorsqu'elles accèdent aux services de nutrition	
415	Identifier et à nouer des partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes, des organisations locales de personnes handicapées (OPH) et d'autres acteurs du handicap.	
416	Veiller à ce que les partenaires de la nutrition comprennent bien le contexte (avant et pendant la crise), la culture et les coutumes afin de faciliter un engagement significatif et respectueux avec les populations affectées.	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
417	Effectuer une évaluation avant la crise en se rapprochant des communautés susceptibles d'être affectées, afin d'évaluer les modalités d'assistance privilégiées par les communautés, etc.	
418	Veiller à ce que l'analyse de la réponse et l'évaluation d'avant crise examinent tous les risques en matière de protection et de genre ou prennent en considération les résultats des évaluations du risque de genre existantes, des audits de sécurité ou des mécanismes de plainte et de retour d'information existants.	
419	Envisager d'évaluer la faisabilité de distribuer une aide en argent liquide et sous forme de bons d'achat à des fins nutritionnelles	<u>Recommandations existantes sur l'utilisation des espèces et des bons d'achat à des fins d'assistance nutritionnelle,</u>
4.2 Conception de la réponse		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
421	Le cluster/secteur Nutrition a défini une stratégie de réponse comprenant la définition d'un ensemble d'interventions nutritionnelles adaptées au type de crise (populations déplacées dans des sites par rapport à celles accueillies dans les communautés hôtes, populations dans les localités rurales éloignées par rapport à celles habitant dans les zones urbaines, populations en mouvement, etc.)	
422	Encourager le groupe de travail technique du cluster Nutrition à travailler régulièrement sur la préparation aux situations d'urgence, par exemple, le groupe de travail technique sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant travaille sur la provision d'une alimentation des nourrissons en	

	situation d'urgence adéquate, le groupe de travail sur l'information/évaluation nutritionnelle met en place des procédures opérationnelles standard pour les évaluations nutritionnelles rapides, le groupe de travail technique axé sur la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë/prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë anticipe l'utilisation d'approches simplifiées pour la prise en charge de la malnutrition aiguë, etc.	
423	Définir un dispositif minimal pour la fourniture d'une réponse d'urgence multisectorielle avec d'autres clusters/secteurs (définition conjointe d'indicateurs pour le ciblage, activités clés minimales à mettre en œuvre avec, par exemple, EHA, Santé et Nutrition).	Service d'aide intersectoriel du GNC
424	Identifier les canaux d'information et de communication préférés et les plus appropriés pour les populations affectées	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
424	Définir des ensembles d'interventions nutritionnelles prioritaires à mettre en œuvre dans l'immédiat (premières semaines après le début de la crise), préciser l'ordre de priorité des groupes cibles spécifiques, anticiper un éventuel plan d'intensification (en fonction du scénario le plus optimiste par rapport au scénario le plus pessimiste).	
425	S'assurer que les groupes de travail techniques du cluster Nutrition ont un niveau de préparation avancé, c'est-à-dire que le groupe de travail technique a rédigé une déclaration commune sur l'alimentation des nourrissons en situation d'urgence, que le groupe de travail sur l'information/évaluation nutritionnelle a formé des partenaires aux enquêtes SMART rapides, etc.	
426	Affiner les prévisions des estimations des principaux besoins immédiats, affiner les estimations des besoins en fournitures, les ressources humaines supplémentaires requises, etc.	
427	Envisager de travailler avec au moins 2 ou 3 autres clusters/secteurs pour concevoir une approche multisectorielle en vue d'un ciblage et d'une mise en œuvre conjoints d'un ensemble minimal d'activités. Et envisager de distribuer une assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat.	
5. Planification des dispositions opérationnelles		
5.1 Coordination		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
511	Les partenaires du cluster/secteur Nutrition possèdent une bonne connaissance des principes et des normes humanitaires, concernant notamment la	

	redevabilité envers les populations affectées et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que la démarche du cluster sur ces questions ou ont rafraîchi leurs connaissances en la matière.	
512	Les capacités des autorités nationales et locales en matière de coordination pour la nutrition sont régulièrement renforcées	
513	La collaboration entre le gouvernement, l'agence chef de file sectorielle et les organisations d'autres partenaires sur les dispositions prises pour soutenir les fonctions de coordination et de gestion intégrée pendant les situations d'urgence est convenue à l'avance, par exemple dans le cadre d'un protocole d'accord.	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
514	Anticiper les rôles et les responsabilités relatives aux modalités de coordination du cluster Nutrition en cas d'activation, se mettre d'accord sur la personne qui assumera le rôle de coordinateur principal et de coordinateur adjoint	
515	Veiller à ce que des termes de référence génériques pour les postes clés de coordination du cluster Nutrition soient disponibles/convenus	
5.2 Gestion de l'information		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
521	Les capacités des autorités nationales et locales en matière de gestion de l'information nutritionnelle sont régulièrement renforcées	
522	Des données ventilées par sexe et par âge sont disponibles, elles tiennent compte des handicaps et tous les segments de la population affectée sont représentés	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
523	Anticiper les ajustements nécessaires en cas d'urgence et les implications sur les outils de gestion informationnelle existants, et ajuster les mécanismes de gestion informationnelle pour la collecte, le suivi et la communication des données et le réglage du flux et de la fréquence des données, etc.	
524	Déterminer à l'avance qui prendra la relève et assumera les responsabilités liées à la gestion de l'information	
5.3 Évaluations des besoins		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
531	Les partenaires du cluster/secteur Nutrition possèdent une bonne connaissance des méthodologies utilisées pour une évaluation rapide multisectorielle des besoins	

532	Les partenaires du cluster/secteur Nutrition sont formés à la méthodologie SMART, à l'évaluation rapide du périmètre brachial, à l'évaluation rapide des besoins en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, etc.	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
533	Les méthodologies/outils d'évaluation des besoins nutritionnels sont convenus à l'avance/disponibles, y compris lorsque l'accès peut être une contrainte	
534	Convenir à l'avance des personnes qui joueront un rôle actif dans la conduite des évaluations liées à la nutrition	
5.4 Fourniture de la réponse		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
541	Les capacités des partenaires locaux pour les compétences élémentaires en matière de nutrition en situation d'urgence sont renforcées régulièrement, envisager de renforcer les capacités des organisations locales de personnes handicapées et d'autres organisations locales de la société civile dotées de capacités en matière de handicap	
542	Des partenariats avec des organisations locales sont prévus pour la réponse à la nutrition en situation d'urgence, en particulier avec les premiers intervenants potentiels, les organisations dirigées par des femmes, les organisations de personnes handicapées et d'autres acteurs du secteur du handicap qui peuvent planifier un rôle et contribuer à la réponse.	
543	Des directives liées à la nutrition sont disponibles, alignées sur les normes pertinentes, cohérentes avec les normes internationales et actualisées.	
544	Un ensemble de mesures d'urgence multisectorielles est conçu avec d'autres clusters/secteurs	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
545	Une cartographie des stocks d'approvisionnement est disponible et tenue à jour, une stratégie de prépositionnement est en place, des solutions logistiques alternatives pour le transport, la réexpédition et le stockage sont prévues	
546	Sur la base de la matrice 4W existante, cartographier qui va généraliser quelle intervention où	
547	Les mécanismes d'intervention rapide sont convenus et conçus à l'avance	
548	Prévoir les dispositions opérationnelles nécessaires pour la distribution d'une assistance sous forme d'espèces et de bons d'achat.	Annexe 4 sur les transferts monétaires (partie 2)
549	Prévoir si les mécanismes existants de suivi et de notification de la réponse seront utilisés ou si des	

	outils différents seront nécessaires pour la situation d'urgence.	
550	Le personnel constitue une réserve de spécialistes de la nutrition en situation d'urgence capables d'apporter un soutien de renfort (pour des rôles spécifiques en matière de coordination, de gestion de l'information, d'évaluation des besoins, etc.), qui sont préalablement identifiés et formés	
551	L'accord de partenariat de réserve pour le soutien de renfort est en place/préconisé	
5.5 Financement et mobilisation des ressources		
Mesures minimales de préparation		Outils/recommandations
552	Les besoins en personnel pour la coordination du cluster et la gestion de l'information sont recensés et budgétisés ; le financement du personnel du cluster Nutrition est assuré par l'agence chef de file sectorielle, d'autres organisations partenaires impliquées dans la coordination des clusters et des bailleurs de fonds	
553	Les partenaires du cluster/secteur Nutrition connaissent les instruments de financement pour les situations d'urgence	
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
554	Le personnel du secteur nutritionnel possède une bonne connaissance des procédures opérationnelles standard simplifiées ou des procédures accélérées permettant de procéder plus rapidement à la reprogrammation, à la mobilisation des ressources humaines, à des procédures financières et administratives simplifiées et à des accords de partenariat	
555	Les partenaires de la nutrition connaissent les instruments et les mécanismes de financement qui seront mis à leur disposition en cas d'urgence (quand/si un appel éclair sera utilisé, comment les demandes de financement sont traitées par le Fonds central pour les interventions d'urgence, les fonds communs d'urgence, etc.)	
556	Un modèle et un projet de proposition des bailleurs de fonds sont disponibles	
557	Mécanismes pour un soutien aux capacités de réserve identifiés par le GNC	
558	Les supports de communication et de plaidoyer sont convenus à l'avance et disponibles	
6. Élaboration du document relatif au plan d'urgence (voir les mesures de préparation avancées)		
Mesures de préparation avancées		Outils/recommandations/exemples
610	En cas de risque de catastrophe élevé à modéré, lorsque les indicateurs de surveillance des risques	

	dépassent les seuils, des mesures de préparation avancées sont déclenchées et comprennent la définition ou la mise à jour d'un plan d'urgence spécifique au risque concerné	
611	Le plan de travail des mesures de préparation est actualisé, les mesures de préparation avancées sont mises en œuvre et font l'objet d'un suivi	
612	Le plan d'intervention immédiate est perfectionné sur la base des dernières informations disponibles et des données chiffrées clés ajustés, y compris le nombre de personnes dans le besoin, les cibles, les exigences de financement pour les mesures de préparation et pour la réponse.	
613	Convenir des prochaines étapes pour partager le plan de PRU multirisque spécifique à la nutrition avec les parties prenantes concernées. Décider comment reproduire et soutenir la planification de la préparation à la réponse aux urgences au niveau infranational dans les provinces à risque	

DRAFT